

Bimestriel n°56 - 1€
Janvier-février 2007

le monde des Artisans

Édition de Haute-Garonne



**INAUGURATION DES JOURNÉES
DES MÉTIERS D'ART AU CENTRE
DES CONGRÈS PIERRE BAUDIS
LIRE P. 41**



**LES FAÏENCES DE MARTRES
TOLOSANE LIRE P. 42**



**RESTAURATION DE TABLEAU
PAR ISABELLE LEBRET LIRE P. 42**



Journées des
métiers d'art 2006

Les artisans s'exposent

**TAXE D'APPRENTISSAGE :
AYEZ LE RÉFLEXE !**

Pour passer votre
publicité
dans ces pages,
contactez...

> CÉDRIC JONQUIÈRES,
CHEF DE PUBLICITÉ
TÉL : 06 10 34 81 33
FAX : 05 61 59 40 07

STPA 
Peinture et fourniture pour la carrosserie

**4 RUE MAURICE CAUNES
31200 TOULOUSE**
TEL : 05 61 26 29 16
FAX : 05 61 26 29 17

Les conditions de travail non jamais été aussi belles



- Opel Corsa Affaires Pack Clim
1.3 L CDTi 75 ch
LLD 36 mois 90 000 kms avec entre-
tien, perte financière et véhicule de
remplacement 291.76 € ht / mois



- Opel Vivaro C1
Pack Clim 2.0 L CDTi 90 ch
LLD 36 mois 90 000 kms avec entre-
tien, perte financière et véhicule de
remplacement 392.79 € ht / mois



- Opel Movano M2
Pack Clim 2.5 L CDTi
100 ch
LLD 36 mois 90 000 kms
avec entretien, perte
financière et véhicule
de remplacement
491.46 € ht / mois



AUTO PLUS MIRAIL

123 rue N. Vauquelin - 31100 TOULOUSE
Tél. : 05 34 609 609 - Fax : 05 34 609 610

Nouveau Renault Mascott :
le véhicule qui sait se charger de vos besoins



Engagés pour votre succès.

Parce que les spécialistes du véhicule utilitaire du réseau Renault Trucks connaissent les exigences de votre métier, ils vous conseillent sur le modèle Renault Mascott qu'il vous faut. Vous disposez ainsi d'un outil sur mesure, assorti de services adaptés : Renault Trucks forfaits, contrats d'entretien Start & Drive, Pack M[™]... Une solution pensée par des professionnels pour des professionnels, spécialement conçue pour votre activité.
www.renault-trucks.com



Renault Trucks Midi-Pyrénées

Site de FENOUILLET - 95 Route de Paris - 31152 Fenouillet
Tél : 05.62.75.91.35 - Fax : 05.62.75.91.53

Site de PORTET/GARONNE - 1 Ave de Palarin - 31120 Portet/Garonne
Tél : 05.61.72.88.17 - Fax : 05.61.72.88.35

CHEZ **Inchcape** TOULOUSE

Venez découvrir et essayer la gamme Volkswagen Utilitaires

www.volkswagen-utilitaires.fr

Pourquoi prendre des risques inutiles au travail ?



Caddy
3,2 m³

Transporter
de 5,8 à 9,2 m³

Beau et costaud
Nouveau CRAFTER
de 7,5 à 17 m³

Parce qu'il ne faut pas faire de compromis sur la sécurité lorsqu'on choisit son outil de travail, Volkswagen Utilitaires vous la propose de série sur toute sa gamme : ABS, airbag conducteur et régulateur de vitesse CaddyVan, Transporter et le nouveau Crafter... Et la sécurité n'est qu'un des nombreux points auxquels nous avons apporté un soin tout particulier ! Découvrez tout ce que Volkswagen Utilitaires peut faire pour vous en tant que professionnels auprès de votre partenaire Volkswagen Utilitaires Inchcape TOULOUSE.

**Caddy, Transporter et Crafter :
ABS, airbag conducteur et régulateur de vitesse de série.**



Utilitaires

Votre partenaire VOLKSWAGEN UTILITAIRES



RN 20 (dir, Lapeyre) - 344 AV des États-Unis - 31200 TOULOUSE

05 62 758 786

Fax : 05 62 758 759 / Site : www.inchcape.fr





édito

Pierre Pérez, président de la chambre de métiers et de l'artisanat de Haute-Garonne

Des artisans concernés

Le 7 décembre dernier, la chambre de métiers et de l'artisanat de Haute-Garonne a convié les artisans du bâtiment à participer, dans le cadre de « ses rencontres » à une réunion débat autour de l'éco construction.

Plus de 130 artisans ont répondu présent... Ce succès, car c'est bien de cela dont il s'agit, appelle de ma part un certain nombre de remarques. J'observe que les artisans se déplacent quand ils se sentent concernés. Cela veut dire qu'il nous appartient de poursuivre dans cette voie afin de leur donner la parole et de répondre à leurs attentes.

Cela veut dire également que si la chambre de métiers et de l'artisanat doit servir de « caisse de résonance », elle ne saurait en aucun cas se substituer aux organisations professionnelles dont la vocation, au-delà de la défense de leurs intérêts, est de les aider à s'approprier de nouveaux marchés.

Cette participation est également révélatrice de la capacité de notre secteur à s'approprier des grands thèmes d'actualité. Cela veut dire que les artisans sont prêts à relever un certain nombre de défis, comme ils l'ont fait au moment du soi-disant « bug » de l'an 2000 et du passage à l'euro, quand ils ont servi de banquier à notre économie...

Une fois de plus, l'artisanat a donc montré, à cette occasion, sa capacité à s'interroger, à évoluer et bien sûr à progresser, c'est particulièrement encourageant à l'aube de cette nouvelle année. Meilleurs vœux à toutes et à tous.

événement en

Bilan de la CMA

Artisanat et d

Notre secteur s'est enrichi sur les douze derniers mois de 2 693 nouvelles entreprises, ce qui représente, à ce jour, un solde net positif de 868 entreprises, soit le solde le plus élevé jamais atteint en Haute-Garonne, portant ainsi le nombre d'entreprises artisanales en Haute-Garonne à 20 000.

Contrairement à d'autres secteurs, l'artisanat représente une valeur sûre qui ne risque pas de se dévaluer : les entreprises artisanales attirent de plus en plus de jeunes. C'est un élément encourageant tant sur le plan économique que social. Elles poursuivent leurs missions d'irrigation des territoires et complètent les efforts que les élus locaux et territoriaux consacrent inlassablement et quotidiennement pour que vivent et se développent harmonieusement leurs communes, communautés d'agglomérations ou cantons.

Des initiatives

Pour sa part, la chambre de métiers et de l'artisanat s'efforce, en effet, d'être de plus

en plus présente sur « le terrain » aux côtés des collectivités et des entreprises. Cela montre, que l'artisanat ne doit pas être perçu comme un « acteur » de proximité, ce qui serait bien réducteur, mais comme un élément essentiel du développement économique et des équilibres territoriaux.

Pour toutes ces raisons, nous devons redoubler d'efforts afin d'anticiper et d'apporter des réponses à la fois aux entreprises et à tous ceux qui œuvrent pour le développement économique de notre département avec : un renouvellement de notre politique de transmission reprise, le renforcement des liens avec l'université afin de faire vivre la convention que nous avons signée avec

SOMMAIRE

Haute-Garonne actus

6 Chèque emploi service universel : de nouvelles opportunités

7 Sisqa 2006 : initiation pour tous

8 Ardan : artisan cherche bras droit

10 **ENQUÊTE : SEMAINE DE LA CRÉATION-REPRISE D'ENTREPRISE ARTISANALE**

16 Spécial élections 2007 : l'artisanat, ascenseur social

Haute-Garonne politique territoriale

12 Toulouse : place du commerce et de l'artisanat

13 Communauté de communes Nebouzan-Rivière-Verdun : un territoire en mouvement au carrefour des Pyrénées centrales



12 Création d'entreprise : la CMA accompagne les jeunes entreprises.

Bien gérer votre entreprise

18 Maumon&Maumon : prenez rendez-vous sur internet

20 Allègement des charges sur le Smic

Haute-Garonne

développement économique

l'université Paul Sabatier, l'accord que nous avons passé avec le Conservatoire national des arts et métiers, accord dont l'objectif sera de mettre en place des cursus de formation qui, outre le savoir-faire, permettront aux stagiaires d'acquérir les grands principes du management en entreprise et avec la mise en ligne de notre centre de formalité des entreprises, initiative qui correspond à notre volonté de faciliter la vie des entreprises.

Je pourrais citer bien d'autres exemples comme l'environnement, domaine qui a permis à la chambre de métiers et de l'artisanat de la Haute-Garonne de mener des opérations exemplaires pour la qualité de ses prestations et pour les partenariats qu'elle a su nouer avec les organisations professionnelles et institutionnelles (Arpe, conseil régional, conseil général, diverses mairies, Adème, Agence de l'eau).

Demain, de nouvelles initiatives seront prises : avec l'aide du conseil régional et du

conseil national de l'entrepreneuriat, nous avons en effet souhaité aller à la rencontre des entreprises ayant un projet de développement et leur proposer des hommes et des femmes qualifiés (mais à la recherche d'un emploi) susceptibles de le faire aboutir. Nous nous investissons, dans une approche thématique plus marquée, autour du développement durable avec ses préoccupations économiques (le développement de l'entreprise), sociales (avec une approche managériale) et bien sûr environnementales.

Cela veut dire que nos méthodes de travail ont évolué et qu'elles continueront à évoluer. N'oublions pas que nous sommes au service des entreprises. À ce titre, nous devons donc être exemplaires et avoir le même souci d'efficacité que ceux qui les dirigent au quotidien. Nous devons donc nous mettre dans une logique d'efficacité, de productivité et de résultats et surtout proposer aux artisans une véritable offre de services.

Du lancement à la réalisation

Néanmoins des nuages subsistent dans le paysage. Je pense en particulier à la nouvelle réglementation relative à l'utilisation des machines dangereuses par les apprentis qui me semble excessive et peu adaptée. Je pense également aux nouvelles taxes (votées par le Sénat) que les artisans vont devoir acquitter, à ce titre, en dépit de nos vives réactions. Tout ceci ne va pas dans le bon sens.

À un moment où nous redoublons d'efforts pour attirer les jeunes vers nos métiers, et où nous nous efforçons de sensibiliser les chefs d'entreprise aux vertus de l'alternance, il serait dommage que ceux-ci soient pénalisés par des mesures qui vont à leur rencontre.

Reste enfin un très gros chantier sur lequel nous devons mobiliser toute notre énergie : le renouvellement des conventions quinquennales avec le conseil régional.

De notre capacité à démontrer notre volonté d'aller vers « plus et mieux d'ap-

prentissage », dépendra le degré d'écoute dont nous bénéficierons et les moyens de nos ambitions.

Pour mémoire, je rappellerais que nous avons mis en place cette année un bac pro +1 destiné à former les jeunes aux systèmes électroniques embarqués, que nous sommes labellisés pour former au brevet de maîtrise supérieur en prothèse dentaire et qu'enfin nous accueillerons à la rentrée de septembre 2007 une nouvelle section d'apprentis en carrosserie et peinture automobile dans de nouveaux locaux qui sont en train de sortir de terre.

Pour résumer ma pensée, je dirai que, si 2006 a été une année de lancement, 2007 sera une année de réalisation (avec la fin de l'aménagement du hall et l'extension de la chambre de métiers et de l'artisanat).

Tout ceci prouve, que les élus de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Haute-Garonne ont parfaitement compris où sont les enjeux et où se situent leurs responsabilités.

Pierre Pérez



18 Maumon & Maumon : des plombiers câblés plein d'humour... et une entreprise qui marche.



26 Artisans de bouche, participez au Prix Goût et Santé.



27 Quelques clés pour bien recruter.



45 Vasque en béton à évacuation invisible de M. Génolini, primée Sema départemental.

22 Export : Ubifrance vous accompagne

26 Participez au Prix Goût et Santé

27 BIEN RECRUTER

32 LE DIF : COMMENT

ÇA MARCHE ?

Haute-Garonne savoir-faire

34 La formation continue, un plus pour l'entreprise artisanale

36 Service d'orientation et de formation

professionnelle, partenaire incontournable des entreprises sur l'apprentissage et l'emploi
38 DEEE, déchets d'équipements électriques et électroniques

40 Transmission : la CMA se mobilise

42 Métiers d'art au centre de congrès

Pierre Baudis

44 Métiers d'art : remise du prix Sema

Ce numéro comprend des pages spécifiques entre les pages 1 à 15 et 34 à 48 pour les abonnés de Haute-Garonne.

LE MONDE DES ARTISANS - Édition du Haute-Garonne n°56 - Janvier-février 2007 ■■■ Directeur de la publication : François Bussac ■■■ Président du comité de rédaction des pages locales : Yves Yvinec ■■■ RÉDACTION : Édimétières - 01 42 74 28 78 - Directrice de la rédaction : Claire Tillier - Ont collaboré à ce numéro : Thomas Hubert, Frédéric Mélot, Ann-Karen Bartoszewski. Avec le concours rédactionnel de la chambre de métiers et de l'artisanat de Haute-Garonne ■■■ PUBLICITÉ - ÉDIMÉTIÈRES - 84, bd de Sébastopol - 75003 Paris - ÉDITION NATIONALE : Mathieu Tournier - Tél. 01 42 74 28 73, fax 01 42 74 28 35, e-mail m.tournier@editions-mirabelle.com - ÉDITIONS DÉPARTEMENTALES : Thierry Jonquières, Tél. 06 22 69 30 22, fax 05 61 59 40 07, e-mail thierry.jonquieres@wanadoo.fr ■■■ CONCEPTION ÉDITORIALE ET GRAPHIQUE, FABRICATION : Pixel image, 03 87 69 18 04 ■■■ ÉDITEUR : Édimétières, 84 boulevard Sébastopol, 75003 Paris, Tél. 01 42 74 28 78, fax 01 42 74 28 35, info@edimetières.com ■■■ N° commission paritaire : 0311 T 86957 - Dépôt légal : décembre 2006 - Imprimerie : Socos print (88).

EN BREF

Statut du conjoint **Droit à la formation**

Nous vous avons déjà exposé les principales mesures du décret n° 2006-966 du 1^{er} août 2006 relatif au conjoint collaborateur que vous retrouverez dans le catalogue ci-joint. Nous allons aujourd'hui consacrer cette rubrique à mettre l'accent sur un point important : le droit à la formation continue. À partir du 1^{er} juillet 2007, pour bénéficier du fonds d'assurance formation de l'artisanat de Midi-Pyrénées, il faudra obligatoirement avoir opté pour le statut de conjoint collaborateur ou conjoint associé. La chambre de métiers et de l'artisanat organise, sur un programme établi au niveau national, la formation au brevet de collaborateur de chef d'entreprise artisanale (BCCEA). L'obtention de ce diplôme conforte le conjoint de l'artisan dans sa position et son implication dans l'entreprise. De plus, chaque année vous recevez le catalogue des formations proposées en matière de formation continue. D'ici le 1^{er} juillet 2007, vous devrez opter pour un statut, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre chambre de métiers et de l'artisanat pour vous aider dans vos démarches.

CONTACT : ACCUEIL DU CENTRE DE FORMALITÉS DES ENTREPRISES
au 05 61 10 47 71 ou posez vos questions sur le site : www.cm-toulouse.fr, rubrique contacts/CFE

Agenda **Semaine nationale de l'artisanat 2007**

L'artisanat lance une campagne de communication « les artisans vous changent la vie » à l'occasion de la semaine nationale de l'artisanat qui se déroulera du 16 au 23 mars 2007.

Le chèque emploi service universel **De nouvelles opportunités pour les artisans**



Le chèque emploi service universel réalise la fusion de deux dispositifs : le chèque emploi service, créé en 1994, et le titre emploi service, créé en 1996. Il se traduit par la mise en œuvre de deux systèmes complémentaires offerts aux personnes physiques. Il est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2006.

Le Cesu bancaire (ancien chèque emploi service), délivré par les banques ou l'Urssaf, est utilisé par les particuliers qui emploient un salarié à domicile.

Le Cesu préfinancé ou titre Cesu (ancien titre emploi service) est un moyen de paiement destiné à régler des prestations à domicile. Il peut être mis en place dans l'entreprise. Ainsi, les artisans peuvent l'utiliser pour eux-mêmes ou permettre à leurs salariés de financer des prestations à domicile. Avantageux et peu coûteux, le Cesu préfinancé facilite la vie quotidienne des salariés en les dégageant d'une partie de leurs contraintes personnelles. Grâce à un fonctionnement simple, adoptant le même principe que le ticket restaurant, le Cesu préfinancé sera pris en charge, en tout ou partie, par le chef d'entreprise. Sa mise en place aura certains avantages au sein de l'entreprise : crédit d'impôt de 25 % sur les sommes versées (dans la limite de 500 000 euros par exercice), exonération de co-

tisations sociales sur la part du chèque financée dans la limite d'un plafond annuel de 1 830 euros par salarié, et dépense déductible de l'impôt sur les sociétés.

Enfin, ce dispositif offre des perspectives nouvelles au créateur d'entreprise souhaitant exercer une activité de services à la personne. Titulaire d'un agrément, simple ou de qualité pour les services destinés aux publics fragiles, délivré par la préfecture (après instruction du dossier par la Direction départementale du travail et de l'emploi et de la formation professionnelle), l'entreprise bénéficiera de certains avantages : exonération de charges patronales (dans la limite du Smic) et TVA à 5,5 %.

Le client aura droit quant à

lui à une réduction d'impôt de 50 % (dans la limite d'un plafond annuel). L'entreprise, titulaire de l'agrément, devra fournir à ses clients une attestation fiscale annuelle leur permettant de bénéficier de la réduction d'impôt.

Pratique et simple d'utilisation, la mise en place du Cesu facilite l'accès à différentes prestations de services liées aux services à la personne. Il permet de rémunérer et de déclarer rapidement toute personne travaillant à domicile. Offrant des dispositions fiscales et sociales avantageuses (exonération de charges sociales et crédit d'impôt), l'artisan, en accord avec ses salariés, peut aujourd'hui opter pour ce dispositif au sein de l'entreprise.

CONTACTS : ■ DDTEFP DE LA HAUTE-GARONNE - Service à la personne - Immeuble « Quai de l'Étoile » - 7 boulevard de la gare - 31500 TOULOUSE - Sur rendez-vous au 05 67 73 65 62 - www.servicessalapersonne.gouv.fr ■ URSSAF - N° indigo : 0 820 00 23 78 (0,12 euro TTC/minute) - www.cesu.urssaf.fr ■ CMA HAUTE-GARONNE : CÉLINE JUNG - cjung@cm-toulouse.fr - 05 61 10 47 52 ■ LIENS UTILES : www.travail.gouv.fr - www.cohesionsociale.gouv.fr

Vol de métaux **Artisans, soyez vigilants...**

La chambre de métiers et de l'artisanat de la Haute-Garonne a participé à une réunion de travail organisée à l'initiative de la préfecture sur ce thème très préoccupant et pénalisant pour les entreprises.

Étaient également conviés le parquet, la Drire, les représentants des professionnels et entreprises du secteur du Bâtiment ou de la récupération des métaux, ainsi que les représentants de la police et gendarmerie.

L'importante croissance de ces vols, du cuivre essentiellement, alu et laiton dans un moindre mesure, se chiffre pour la Haute-Garonne dans

l'année 2006 à 77 tonnes et l'équivalent de 39 km de câble, avec 102 vols déclarés. Ces vols sont pratiqués pour 1/3 sur les chantiers de construction, 1/3 dans les entrepôts et 1/3 sur la voie publique. Le phénomène connaît des proportions identiques dans les autres départements de Midi-Pyrénées. Les grandes quantités et les moyens employés

Salon international, sécurité et qualité alimentaire (Sisqa) 2006 **Initiation pour tous**

Du 7 au 10 décembre, le Sisqa nous a présenté les meilleures productions « sous label » de tous les terroirs de Midi-Pyrénées et Eurorégion.



Cette prestigieuse vitrine des savoir-faire nous a fait découvrir le fleuron de tout un patrimoine à déguster dans la bonne humeur. Ce fut un moment privilégié d'initiation aux saveurs et aux signes de qualité pour les petits et les grands. Un public aux papilles émoussées et encouragé à faire évoluer « les

goûts à travers la culture qui est derrière l'acte alimentaire ».

Dans cette ambiance chaleureuse, les apprentis de la section boucherie du CFA de la chambre de métiers et de l'artisanat de Haute-Garonne, derrière les étals de la « plus grande boucherie du monde » ont préparé avec soin et proposé à la

clientèle, souvent familiale, toutes les viandes sous le signe officiel de qualité.

Motivés, encadrés par leur dynamique professeur de pratique Régis Piquemal et des bouchers passionnés, les apprentis ont été enthousiasmés de participer à cette manifestation épicurienne, riche d'enseignements et d'ouverture d'esprit.

(vol à main armée en plein jour, utilisation de moyens logistiques lourds), confirme la création d'une économie parallèle par des bandes très organisées avec des circuits d'écoulement parfaitement au point.

La professionnalisation de ce type de délinquance, alimente une économie souterraine préjudiciable à tous et préoccupe au plus haut point les pouvoirs publics.

Les forces de l'ordre vont se donner des moyens : procédures rapides, comparution immédiate afin de démanteler ces filières et souhaitent vivement le soutien des professionnels dans leur action.

À cet effet, il est demandé aux professionnels une grande vigilance et une sensibilisation à la nécessité

pour tous d'agir :

- par la mise en place d'une sécurité passive en amont : sécurisation des chantiers, du transport, des zones de stockage, avec notamment l'emploi de moyens vidéo ;

- par la vérification systématique de l'origine de vos achats et un contrôle du professionnalisme des fournisseurs (vérifier leur inscription au registre du commerce et se méfier des tarifs anormalement bas, sachant que toute personne ayant eu connaissance de l'origine frauduleuse des marchandises sera considérée comme receleuse et également punie) ;

- par une coopération avec les forces de l'ordre, par un échange de renseignements en cas de doute.

EN BREF

CFA à Muret

Travaux d'extension et de construction du pôle automobile

Les travaux de voiries et réseaux divers sont achevés depuis le 29 novembre 2006. La plate-forme est prête à recevoir le nouvel atelier de carrosserie peinture. L'entreprise de gros œuvre a commencé les travaux le 6 décembre dernier, les 9 entreprises sélectionnées ont dix mois pour construire et restructurer le pôle automobile.

Comminges

Rencontre jeunesse, éducation, entreprise et emploi

La chambre de métiers et de l'artisanat s'est mise au service de l'emploi des jeunes, vendredi 2 février au parc des expositions du Comminges à Saint-Gaudens.

Comme chaque année, le Comminges se mobilise pour l'orientation de ses jeunes et pour l'insertion de ses demandeurs d'emplois.

Les R.J.E.E.E. se dérouleront au parc des expositions à Saint-Gaudens le vendredi 2 février de 9 heures à 17 heures.

Seront accueillis les jeunes des collèges, les jeunes sortis du système scolaire et les demandeurs d'emploi.

Les exposants seront présents dans trois domaines :

- l'orientation postcollège avec les établissements d'enseignement et les CFA,
- les partenaires de l'emploi avec l'ANPE, la mission locale, le comité de bassin d'emploi, la chambre de métiers et de l'artisanat et les autres consulaires, les organismes de conseil et d'orientation...
- le recrutement avec les artisans et les entreprises qui souhaitent à cette occasion rencontrer des demandeurs d'emploi.

CONTACT : CMA - Antenne de Saint-Gaudens - MONIQUE CASTERAN - Tél. : 05 61 89 17 57

EN BREF

Entreprises
du patrimoine
vivant

Faites vous connaître...

Ce label lancé par Renaud Dutreil, ministre des PME, du Commerce, de l'Artisanat et des Professions libérales permet aux entreprises possédant un patrimoine économique composé en particulier d'un savoir-faire rare ou ancestral, reposant sur la maîtrise des techniques traditionnelles ou de haute technologie et circonscrit à un territoire, de bénéficier d'avantages fiscaux :

- crédit d'impôt de 15 % des dépenses de « création »,
- majoration du crédit d'impôt apprentissage porté à 2 200 euros par apprenti,
- une plus grande notoriété à l'échelle locale, nationale et internationale, grâce aux retombées des opérations de communication.

Pour être éligible, il faut répondre à au moins un critère dans chacune des 3 catégories suivantes :

- la détention d'un patrimoine économique spécifique,
- la détention d'un savoir-faire rare reposant sur la maîtrise de techniques traditionnelles ou de haute technicité,
- notoriété ou ancienneté de l'implantation géographique de l'entreprise.

Retrouvez les détails des critères d'éligibilité, les étapes de la procédure et le dossier de candidature sur le site www.patrimoine-vivant.com ainsi que sur le site www.cm-toulouse.fr

CONTACT CMA Haute-Garonne - service développement économique - NADINE CAZES : 05 61 10 47 20

Dispositif Ardan (Action régionale pour le développement d'actions nouvelles)

Artisan cherche bras droit pour se développer

Ce ne sont pas les initiatives qui manquent dans les entreprises artisanales. Pourtant, celles-ci ne sont pas toujours concrétisées faute de temps, de moyens et le plus souvent, de compétences mobilisables. Un dispositif innovant soutient le développement des artisans avec le concours de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Haute-Garonne.

Lancer un nouveau service, déléguer la production ou le commercial pour structurer son entreprise, travailler à l'export... Pour permettre aux entreprises artisanales de concrétiser leurs projets de développement, ce nouveau dispositif Ardan vient d'être mis en place en Midi-Pyrénées grâce au soutien du conseil régional de Midi-Pyrénées et de l'Union européenne.

Concrètement, le dispositif « Activités nouvelles & nouvelles compétences », met en œuvre le développement du projet dans l'entreprise en impliquant et intégrant des professionnels, techniciens ou cadres, pour en assurer le pilotage. Cela se traduit par un stage de formation individualisé de six mois au cours duquel l'entreprise accueille un pilote de projet, stagiaire de la formation professionnelle continue.

Ce dispositif met l'accent sur l'accompagnement du projet de façon à en assurer la réussite, avec l'appui de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Haute-Garonne, promoteur local du dispositif, et du CNE - Cnam de Midi-Pyrénées (Centre national de l'entrepreneuriat - Conservatoire national des arts et métiers) qui est au service de l'initiative économique et du développe-



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**

Haute-Garonne



ment des compétences dans les petites organisations. Les conseillers de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Haute-Garonne, interviennent en amont pour aider l'artisan à affiner son idée, valider la faisabilité de son projet et identifier les compétences adaptées à ses besoins.

Une fois le dispositif mis en œuvre, des méthodes de travail et des consignes sont mises à la disposition de l'entreprise et du stagiaire pour décrire, planifier, valider toutes les actions à réaliser. En parallèle, ils bénéficient de l'accompagnement personnalisé d'un expert-projet, assuré par les conseillers de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Haute-Garonne et d'un

coordinateur pédagogique, du CNE - Cnam de Midi-Pyrénées. Le dispositif permet également d'évaluer des apports théoriques complémentaires à mobiliser au fur et à mesure du déroulement du projet. Quatre modules de formation théorique, enseignés à distance, permettent au stagiaire de valider son parcours de formation par un certificat de compétence délivré par le Conservatoire national des arts et métiers (Cnam). Un plan de formation personnalisé et adapté aux besoins de l'entreprise est également défini et mis en œuvre grâce à la mobilisation d'une enveloppe spécifique.

L'intérêt du dispositif est de conjuguer formation et développement du projet : l'entreprise bénéficie des compétences utiles à son projet et, en parallèle, la concrétisation et la pérennisation du projet favorisent la création effective de l'emploi du pilote de projet. En résumé, une dynamique positive de croissance pour permettre aux entreprises artisanales de franchir un cap de développement et peut-être de prendre une longueur d'avance...

CONTACTS CMA HAUTE-GARONNE : FLORENCE ROTH (05 61 10 47 19) et GUY DAIME (05 61 10 47 11)

institut de beauté

Nos conseillers EDF Pro ne savent peut-être pas comment faire un soin modelant du visage.

Mais vous, vous ne savez peut-être pas comment faire pour avoir la climatisation la mieux adaptée.

EDF SA au capital de 911 085 545 € - 532 001 317 RCS Paris

➤ **Offre climatisation**, n'attendez pas l'été prochain. Votre conseiller EDF Pro vous propose une solution de climatisation économe en énergie, garantie 5 ans et clé en main (diagnostic thermique compris, offre de financement, installation, entretien). Consultez edfpro.fr ou appelez le 0 810 333 776 (prix appel local).

Si EDF ne vous le dit pas, qui vous le dira ?



l'enquête

Trophées Semaine de la création reprise d'entreprise artisanale

La création d'entreprise ne s'est jamais aussi bien portée ! Depuis cinq ans le secteur artisanal haut-garonnais est passé de moins de 18 000 entreprises à près de 20 000 ! Si ce dynamisme est en partie due à l'essor économique régional, il est également le fait des efforts

d'accompagnement et de soutien des chambres de métiers et de l'artisanat. Ne nous y trompons pas ! Si l'acte de créer se simplifie, il comporte toujours le même niveau de risque ! L'objectif ne se mesure pas en nombre d'entreprises sur la ligne de départ ; mais plutôt sur le

nombre d'artisans qui passeront la ligne d'arrivée. C'est pourquoi, M. Pierre Pérez, président de la chambre de métiers et de l'artisanat, a remis, le 14 octobre dernier les trophées de la création reprise à quatre entrepreneurs artisans qui chacun dans leur domaine ont su fai-



M^{me} Laurence Pecoraro ■ EURL Albanofil Création, Rue des Pyrénées - 31450 Odars - www.albanofil.fr

re aboutir leur projet. Au titre de la création d'entreprise, c'est M^{me} Laurence Pecoraro qui s'est vue récompensée pour la constitution de l'EURL Albanofil Création, chargée de produire et commercialiser des

Enquête création Profil des créateurs

Sur la Haute-Garonne, notre secteur a accueilli en cinq ans plus de 2 632 nouveaux artisans ! Cette évolution peut s'expliquer par une situation économique qui dans ses grandes lignes a favorisé le développement de la petite entreprise : démographie positive, mesures fiscales favorables à l'investissement immobilier, rattrapage en matière de logement locatif, lancement de produits nouveaux par l'industrie de pointe, etc.

Quelles qu'en soient les raisons, l'artisanat a vu ses effectifs croître de façon très importante. Cette croissance profite à l'ensemble des branches professionnelles avec une prédominance pour le bâtiment et les services.

Géographiquement, on continue d'assister à une concentration des créations en centre bourg et milieu urbain.

Cet état des lieux réalisé, on peut se demander quel est le profil type du créateur/repreneur d'entreprise ? Bien évidemment s'il n'y a pas de généralités à tirer, on peut toutefois dresser un portrait moyen des nouveaux artisans haut-garonnais. Tout d'abord, avons-nous un particularisme local ou nous confondons-nous dans le moule national ?

Selon les immatriculations 2006, la part des femmes parmi les créateurs est de 19 %. L'âge moyen du créateur d'entreprise est

de 37 ans. Un créateur sur trois était au chômage quand il a créé son entreprise, ce qui représente 800 chômeurs devenus chefs d'entreprise.

La proportion des femmes créatrices d'entreprise est plus faible sur le département qu'au niveau national. Par contre, celles-ci ont plus souvent recours à la reprise d'entreprise que les hommes.

Si l'âge moyen des créateurs se stabilise à un peu plus de 37 ans, la proportion des moins de 30 ans reste importante. La situation urbaine et la densité de la population jeune (Pôle universitaire conséquent) pourraient expliquer en partie cette proportion.

Les moins de 30 ans se caractérisent d'abord par le fait que leur expérience

professionnelle est limitée. S'ils viennent à la création, c'est parce qu'ils aspirent au désir d'être indépendants ; le fait d'être chômeur ou de ne pas avoir trouvé d'activité salariée satisfaisante est une opportunité pour accomplir ce désir.

Cette situation se traduit par une faiblesse de la tranche des plus de 50 ans. En effet, ils sont pour leur part moins enthousiastes. Ils viennent à l'artisanat soit pour des problèmes de repositionnement sur le marché du travail soit dans une logique de développement de carrière.

Cette population crée plus fréquemment en société. Si la part des EI dans les immatriculations tend à baisser, on assiste surtout à une concentration autour des 3 formes juridiques que sont les EI, l'EURL et la Sarl. La part

des formes sociétaires, notamment EURL progresse toujours. Cette situation s'explique en partie par la libéralisation du montant de capital nécessaire à la constitution.

Il n'y a pas de typologie établie, mais il faut rappeler les deux logiques dominantes de la création d'entreprise. Celle de création de son activité ou de son emploi sans viser le développement d'une entreprise, celle de structuration d'une entreprise pour prendre sa place sur un marché, conduisant naturellement à l'idée de développement de l'entreprise. En tout état de cause, quelque soit votre ambition, l'artisanat et la chambre de métiers et de l'artisanat vous souhaitent bienvenue dans la première entreprise de France !

Évolution de la création d'entreprise dans le secteur artisanal

	2006	%	2005	%	2004	%
Alimentation	221	9,1	241	9	228	9,2
Production	251	10,3	344	12,8	280	11,3
Bâtiment	1 369	56,4	1 498	55,9	1 399	56,4
Services	585	24,1	599	22,3	572	23,1
Total	2 426	100	2 682	100	2 479	100

Profil du créateur d'entreprise artisanale

	EN FRANCE 2005	EN HAUTE-GARONNE OCTOBRE 2006
SEXE		
Hommes	74 %	81 %
Femmes	26 %	19 %
ÂGE		
Moins de 30 ans	20 %	24 %
De 30 à 39 ans	37 %	38 %
De 40 à 49 ans	27 %	28 %
Plus de 50 ans	16 %	10 %



MM. Joffrey Klepman et Michael Thirioux ■ Éco Habitat & Solutions, 12 rue André Citroën - 31130 Balma - www.ecohabitat-solutions.com

M. et M^{me} Chabernaud et le président Pierre Pérez ■ P & M. Chabernaud, 1 Grand-rue de l'église 31120 Martres Tolosane

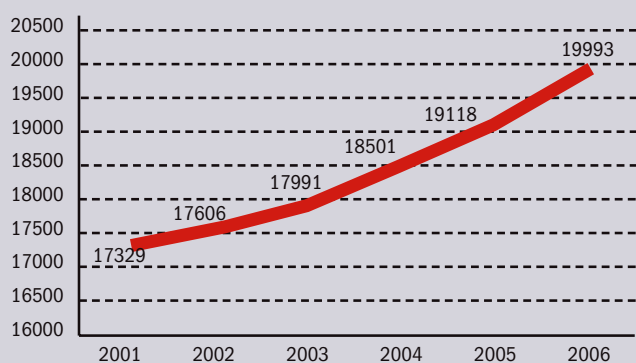
M. Rolland ■ Ateliers du Lauragais, 27 zone artisanale Ribaute - 31130 Quint

housses de protection pour les matelas à langer.

Dans le cadre des projets de développement durable, Éco Habitat & Solutions apporte des alternatives concrètes permettant la maîtrise des consommations d'énergie dans l'habitat. Il s'agit d'un projet développé par deux jeunes entrepreneurs : Joffrey Klepman et Michael Thirioux.

M. et M^{me} Chabernaud, hor-

Nombre d'établissements en Haute-Garonne



logers depuis plusieurs générations, ont eux, choisi de s'installer à Martres-Tolosane. Il s'agit de valoriser un véritable projet de couple en milieu rural.

Et enfin, c'est avec plus de treize ans d'expériences professionnelles diverses en tant que salarié que M. Rolland s'engage dans la reprise des Ateliers du Lauragais, entreprise fondée en 1987.

Création d'entreprise

La CMA accompagne les jeunes entreprises

En 2006, la chambre de métiers et de l'artisanat a réalisé un diagnostic global de 60 jeunes entreprises.

Cette opération, réalisée dans le cadre du contrat État-région Midi-Pyrénées, a permis à ces entreprises en phase de développement d'avoir une vision globale et objective de leur activité trois ans après leur démarrage.

Dans tous les cas une synthèse a été remise au dirigeant avec les points forts et les points à renforcer.

Les entreprises diagnostiquées ont accueilli favorablement cette opération. Elles étaient conscientes de l'intérêt d'avoir un point de vue extérieur après trois ans d'activité et de passer en revue toutes les fonctions de l'entreprise (commercial, organisation de la production, gestion des ressources humaines...). Souvent seule la fonction financière avait fait l'objet d'un examen avec l'expert-comptable.

Tableau de synthèse des diagnostics

Profil du dirigeant	Qualification dans le métier exercé (expérience ou diplôme)
Situation financière	Satisfaisante dans plus de 80 % des cas
Nombre d'emplois déjà créés	102 emplois créés à ce jour
Projet de création d'emplois	35 projets de création d'emplois
Problématiques repérées	Carences en commerciaux - Non respect de certaines contraintes réglementaires (en matière de gestion des ressources humaines notamment) - Projet d'investissements surtout par rapport à l'aménagement/changement des locaux professionnels
Actions menées	Conseils/Actions Rectificatives/Remise de supports documentaires/Orientation vers des formations.



L'entreprise Soleil Safran a bénéficié d'un diagnostic global.

Dans l'objectif de conforter les acquis de ces entreprises et de les accompagner dans les différentes phases de

leur développement, un diagnostic tel que nous l'avons proposé, suivi de mises à disposition d'outils trouve tout son sens. Ce type d'opération mérite d'être reconduit chaque année sur de nouvelles entreprises.

CONTACT : service développement économique au 05 61 10 47 15

Politique territoriale

Communication Toulouse : place du commerce et de l'artisanat

C'est avec ce titre que paraîtra désormais la lettre bimestrielle adressée par la ville de Toulouse aux artisans et commerçants installés sur la commune.

Disponibles sur format papier ou électronique, les deux premiers exemplaires seront envoyés à l'ensemble des professionnels qui pourront ensuite s'abonner gratuitement au format de leur choix. Elle sera composée de différentes rubriques avec notamment :

- la présentation d'une initiative remarquable menée par un professionnel ou une association,
- des interviews,
- un volet « quartier »,
- un dossier de fonds,
- des conseils et informations réglementaires,
- un suivi des travaux de voiries,
- l'agenda des manifestations.

Cette initiative s'inscrit dans la démarche de la ville de Toulouse qui s'est dotée d'une mission commerce et artisanat pour le développement et la promotion de ces activités en col-



semble des actions ayant un impact sur l'artisanat et le commerce au moment de leur mise en œuvre et lors de l'évaluation des résultats. Un des premiers points abordés concerne le plan local de stationnement. Ce plan a pour objectif de réduire l'occupation de l'espace public par des voitures ventouses, de maintenir la population habitant le centre-ville en favorisant le stationnement à proximité du domicile et de favoriser l'accueil des visiteurs et le développement des activités économiques en augmentant la rotation du stationnement dans les rues commerçantes.

Les mesures prévues, en application ou en cours d'expérimentation, consistent en :

- l'extension dans le centre-ville du stationnement réglementé par horodateurs et la création d'un stationnement résident à 15 euros par mois ;
- la mise en place d'un stationnement réglementé sur les faubourgs, testé pour l'instant sur deux d'entre eux : avenue Étienne Billières et Grand Rue Saint-Michel. Cette expérimentation de stationnement payant par horodateurs sera accompagnée d'une distribution aux commerçants de cartes de stationnement donnant droit à un quart d'heure de stationnement gratuit par jour ;

laboration avec les chambres consulaires qui participent au comité éditorial et de rédaction de la lettre.

Dans le cadre de ce partenariat, un comité technique a été organisé pour une concertation régulière sur les réflexions et projets d'aménagement du centre-ville. Il permet d'examiner l'en-

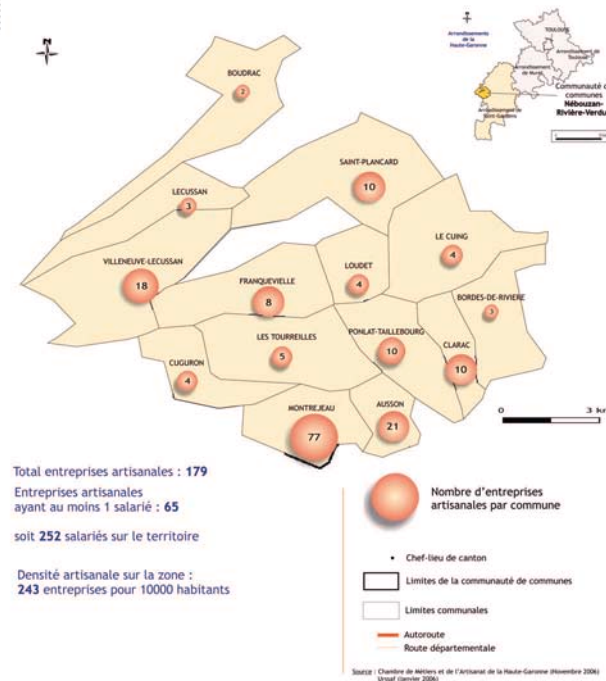
- la pratique de la « zone bleue » dans les noyaux villageois (centre de quartier où se développe une activité commerciale) : expérimentation dans les quartiers de Croix Daurade et place de L'Ormeau.

Communauté de communes Nebouzan-Rivière-Verdun (NRV) Un territoire en mouvement au carrefour des Pyrénées centrales

Le *Monde des Artisans* vous présente, dans ce numéro le territoire de la communauté de communes NRV (Nebouzan-Rivière-Verdun). Pour les non-initiés à ce sigle, il s'agit de la communauté de communes ayant pour ville centre Montréjeau. Sur ce territoire, des initiatives se font jour et la chambre de métiers et de l'artisanat y joue un rôle important au service de l'artisanat et de l'économie locale.

La communauté de communes NRV, c'est le regroupement de quatorze communes avec une population de plus de 7 000 habitants. Située au carrefour des Pyrénées centrales sur l'axe de l'autoroute A64 Toulouse-Bayonne, porte d'entrée vers le Luchonnais et l'Espagne par le Val d'Aran, la communauté de communes possède de nombreux atouts pour son développement : une activité commerciale avec un important marché, un tissu d'entreprises artisanales dynamiques, une agriculture sauvegardée et un potentiel touristique fort. 170 entreprises artisanales sont présentes sur ce territoire et emploient 220 salariés ce qui représente près de 400 actifs travaillant dans le secteur des métiers. Depuis cinq ans le solde des créations est positif, les effectifs ayant progressé de 6 % sur cette période. Par rapport à la moyenne départementa-

Communauté de communes de Nebouzan-Rivière-Verdun
Entreprises artisanales - novembre 2006



le, l'artisanat de l'alimentaire est fortement représenté, un peu moins les activités du bâtiment et de la production.

25 % des entreprises ont été créées depuis moins de trois ans ce qui montre la dynamique récente sur ce territoire.

Ainsi, la chambre de métiers et de l'artisanat dans sa politique de partenariat avec les collectivités locales s'est rapprochée de la communauté de commune pour renforcer les capacités d'action au service des artisans du territoire. Pour répondre à cet objectif partagé, les deux présidents, Éric Miquel pour la communauté de communes et Pierre Pérez pour la chambre de métiers et de l'artisanat, ont récemment signé une convention de partenariat entre les deux structures. Son contenu peut se résumer en trois points :

- échanger des informations sur l'évolution de l'artisanat local ;
 - accompagner ensemble des projets de création, de développement ou de transmission d'entreprise ;
 - échanger sur les projets d'urbanisme commercial.
- Cette convention a été signée en octobre 2006 et prendra son plein effet début 2007.

Interview Éric Miquel, président de la communauté de communes NRV

Le Monde des artisans : Monsieur Miquel, quels sont les projets de votre communauté de communes ?

E. M. : Nous avons des compétences relativement importantes dans plusieurs domaines de la vie quotidienne des habitants. Je m'en tiendrai ici à la compétence économie et habitat.

■ Nous menons une opération programmée d'amélioration de l'habitat rural (OPAH) qui contribue au maintien et à l'accueil de population et qui offre de l'activité aux artisans du bâtiment.

■ Nous gérons deux zones d'activité, la zone Baraillan et la zone Porte des Pyrénées située à la sortie de l'échangeur autoroutier.

■ Nous réalisons la construction d'un « pôle de dynamisation territoriale », soutenu par le pays Comminges-Pyrénées, comprenant des services publics et des services au public, un hôtel d'entreprise et enfin nous accueillerons la Maison commune emploi formation

du Comminges.

Vous voyez que nos actions sont toutes orientées vers le développement de l'emploi et de l'activité économique.

LMA : Dans quelle mesure l'artisanat peut s'inscrire dans cette politique ?

E. M. : Que ce soit avec l'OPAH, l'accueil d'entreprises sur nos zones ou l'hôtel d'entreprise, toutes nos actions tendent à favoriser l'artisanat acteur majeur sur nos territoires ruraux, ce qui nous a conduits immédiatement à répondre à votre proposition de convention de partenariat que nous avons signé avec le président Pérez. La Maison commune emploi formation lorsqu'elle sera opérationnelle, elle est en cours de réalisation, sera aussi un lieu où nous travaillerons ensemble au service des artisans et de l'emploi.

C'est en 1906 que le Studio Jean Cousin a ouvert ses portes à Toulouse

1906-2006 : Studio Jean Cousin, un centenaire en pleine forme

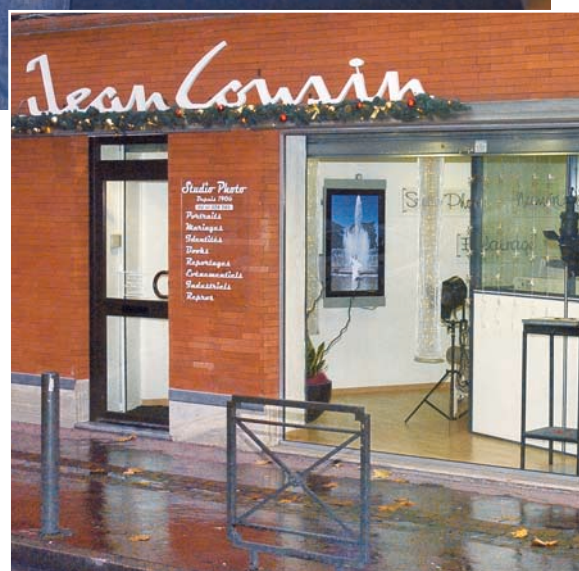


Exclusivement axé, sur la prise de vue en studio et en extérieur, avec une qualité de prestation jamais démentie, ce studio revendique haut et fort le caractère artisanal de sa production, en intégrant toutes les étapes de ses réalisations sans intervention de sous-traitance.

La totale maîtrise du savoir-faire et le maintien d'un certain niveau d'exigence dans le travail lui a permis de consolider sa notoriété à travers un siècle d'images. Véritable mémoire toulousaine, comme en témoignent les archives consciencieusement répertoriées, le studio Jean Cousin, spécialisé dans le portrait se fait aussi un nom dans le milieu artistique dès les années 50 en photographiant les plus grands artistes de jazz.

Frédéric Brasiles qui a repris le flambeau en 1998 a su s'adapter à l'évolution de la profession tout en restant fidèle à l'éthique première. Ce passionné de photo, titulaire d'un BTS Action commerciale, a appris le métier dès l'âge de 12 ans auprès de sa grand-mère, première femme photographe à Toulouse. Il a su gagner la confiance du précédent exploitant avec l'aval de Jean Cousin.

Dans un studio entièrement rénové, équipé des dernières technologies en matière de numérique, la photo argentique conserve toujours une place de choix. Cette qualité inégalée où la lumière fait son œuvre reste la technique privilégiée pour la réalisation des portraits et les photos de mariages.



Des prestations générales grand public aux prestations professionnelles, toujours sollicitée par des artistes de renom, cette entreprise qui emploie 2 salariés fait toujours briller l'enseigne Jean Cousin au 21 allées Jules Guesde à Toulouse.

Du Monde au Balcon et devant la vitrine

des fleuristes...

Après 25 ans passés dans le domaine du prêt-à-porter et de la décoration, Jacques Boubée décide de suivre une formation de fleuriste et obtient le CAP. En 2004, il crée avec Anne El Ouardi, qui a déjà une expérience du métier en qualité de salariée, la société « du Monde au Balcon ». Ils accrochent leur enseigne au 71 avenue Étienne Billières à Toulouse. Véritable village dans la ville, le quartier Patte-d'Oie a été tout naturellement choisi pour son caractère vivant et convivial. Au-delà des prestations traditionnelles en décoration florale, Anne et Jacques proposent des conseils personnalisés en décoration d'intérieur ainsi que la fourniture des divers accessoires. Ces professionnels de la décoration peuvent

aussi se rendre sur place pour décorer sur le thème de votre choix l'entrée de votre maison ou la salle de réception.

On s'arrête aussi chez ces artisans décorateurs pour admirer leur vitrine. Celle-ci est en effet renouvelée systématiquement tous les mois et déclinée au fil des saisons. Chaque changement est un événement attendu par les habitants du quartier qui découvrent émerveillés les périodes des marrons chauds, la lessive de printemps, le jardin aquatique, les congés payés, ou encore les moissons.

Véritable carrefour où les habitants du quartier toutes générations confondues, prennent le temps de s'arrêter pour échanger quelques mots,

La vitrine du magasin, Jacques Boubée et Anne El Ouardi à l'intérieur de la boutique.



interpellés par la curiosité d'un objet ou la technique des réalisations. Ravis de renforcer ainsi la vie sociale de ce quartier si attachant, ces artisans sont heureux de faire partager la passion de leur métier dans leur boutique qui aurait pu aussi s'appeler « causerie parmi les fleurs ».



spécial élections 2007

Politique **Faire de l'artisanat un mo**

Jusqu'aux élections présidentielles et législatives du printemps 2007, Le Monde des artisans se penche dans chaque numéro sur une question cruciale pour l'avenir de l'artisanat dans la société française. Au menu de ce premier dossier spécial : le monde du travail et les perspectives d'emploi.



« Définir les rôles de l'école et de l'entreprise »

Jean-Paul Brighelli, professeur agrégé de lettres, auteur de *La fabrique du crétin* (éd. Gawsewitch)

« Les artisans que je connais ont le plus grand mal à trouver des apprentis motivés. Dans les années 1980-1990, on a raté la revalorisation des formations techniques. En leur enlevant une partie de la formation générale, on a mis sur une voie de garage des gens dont on n'a pas exploité les talents. « L'apprentissage à 14 ans

montre que nos gouvernants successifs considèrent les jeunes comme eux-mêmes au même âge. Mais les choses ont changé en trente ans. Les évaluations en sixième montrent que 17 % des élèves ont de graves difficultés pour déchiffrer un texte. Que vont-ils faire en apprentissage deux ans plus tard ?

« De nombreux lycées professionnels ne disposent pas des équipements correspondant aux technologies actuelles. Mieux vaudrait assurer ces formations en entreprise et recentrer l'école sur les savoirs généraux. Il faudrait un "Grenelle" pour définir ce qui relève de l'Éducation nationale et des entreprises. »

Lorsqu'il s'agit d'offrir des opportunités, l'artisanat n'a pas à rougir de son bilan. Grâce à lui, la France compte 50 000 chefs d'entreprise de plus qu'il y a dix ans. Du côté de l'emploi salarié, il affiche un demi-million de créations d'emploi nettes. Sans compter la formation régulière de la majorité des apprentis...

Tandis que la mondialisation lamine l'industrie à coup de délocalisations, l'artisanat répond à une demande de qualité et de proximité de plus en plus forte. Pour celui qui s'y engage, ses métiers offrent la satisfaction de comprendre le sens de son travail.

L'artisanat serait-il naturellement immunisé contre tous les maux ? Bien sûr que non. Le secteur doit bénéficier d'un environnement qui lui permette de résister aux mutations de notre modèle social.

Le petit sous-traitant d'Airbus, le charcutier voisin d'une grande surface, le



« L'emploi mutualisé pour la flexi-sécurité »

Hervé Sérieyx, président de la Fédération française des groupements d'employeurs et auteur de *Coup de gueule en urgence* (éd. Eyrolles)

« Les TPE et les artisans se sont lancés dans la compétition comme les autres, mais ils ne peuvent pas s'offrir les expertises les plus pointues. L'une des solutions que je connais en tant que président de la FFGGE est celle du groupement d'employeurs, qui va se gé-

néraliser. Il permet à des petites entreprises de mutualiser les services d'un qualificateur, d'un spécialiste export... Pour les salariés, c'est un temps plein plus sûr que s'il dépendait d'une seule entreprise. En un mot, la flexi-sécurité. « Les conseils régionaux et les

chambres consulaires soutiennent déjà ce type d'initiatives. Le Fonds social européen complète. Mais l'État ne doit surtout pas intervenir ! Il n'a plus d'argent et ne connaît pas les problèmes qui se posent à Maubeuge ou à Figeac. »

Trois candidats sur le travail, l'emploi et la petite ent



Ségolène Royal (PS)

« Je propose des ateliers de la création où chaque personne qui crée sa petite entreprise reçoit un chèque de 2 000 euros à 10 000 euros plus un relais sur le micro-crédit. »

« Pénurie d'informaticiens, d'ingénieurs, dans le domaine de l'artisanat, dans le bâtiment... Si l'on donne à chacun des 3 millions de Français exclus du

marché du travail la formation professionnelle nécessaire, il n'y a pas de fatalité dans le ralentissement de la croissance. »

« Le CDI doit redevenir la norme ; donnons aux entreprises de l'agilité par un allègement des cotisations sociales en fonction de l'embauche de salariés sans qualification, de jeunes, de chômeurs de longue durée ou de salariés âgés. »



Individuel à la formation Des obligations

ployeur. Ce dernier a un mois, plus exactement 30 jours calendaires (de date à date), à compter de la réception de la demande, pour lui répondre. Attention, l'absence de réponse dans ce délai vaut acceptation.

Puis-je le refuser ?

Le DIF est un droit. À ce titre, il ne peut normalement être refusé. Cependant, la loi spécifie que le DIF ne peut être pris sans l'accord de l'employeur. Vous pouvez donc refuser à un salarié la formation qu'il vous demande (pour des raisons de période inopportune, de cohérence avec son emploi par exemple) mais vous ne pourrez pas l'empêcher de prendre les heures de formation qu'il a acquises.

À noter : si vous la refusez durant deux années consécutives, la de-



Le DIF permet des formations courtes en dehors des heures de travail.

mande est transférée au Fongecif, organisme qui gère les congés individuels de formation, où elle sera prioritaire.

Une nouveauté

La formation suivie dans le cadre du DIF se déroule normalement en dehors du temps de tra-

Accords de branche Pensez-y !

Les modalités d'application du DIF sont aménagées dans certains métiers par des accords de branche. Rapprochez-vous de votre organisation professionnelle. En effet, certains accords de branche donnent au salarié plus d'avantages que ceux prévus par la loi, d'autres établissent des listes de formations prioritaires, d'autres prévoient le transfert du DIF d'une entreprise à l'autre au sein d'une même branche.

vail : le soir, durant les congés... Un système intéressant pour l'entreprise (le salarié ne s'absente pas) et motivant pour le salarié (il perçoit une rémunération supplémentaire).

Rémunération

Si la formation se déroule durant le temps de travail, le salarié garde son salaire. Si elle se déroule en dehors, l'employeur doit verser une allocation de formation égale à 50 % de son salaire net. Cette allocation est exonérée de charges sociales tant patronales que salariales (CSG et CRDS comprises).

En cas de départ de l'entreprise ?

Si vous licenciez votre salarié, sachez que, sauf si le motif en est une faute grave ou lourde, vous ne pouvez pas refuser la formation qu'il vous demande dans le cadre de ses droits au DIF, s'il vous en fait la demande avant la fin de son préavis.

Vous devez d'ailleurs indiquer, dans le courrier de licenciement, les droits qu'il a acquis.

En cas de démission, votre salarié devra obtenir votre accord pour exercer ses droits au DIF et la formation qu'il a choisie devra commencer avant la fin de la période de préavis. S'il ne fait aucune demande, ses droits sont annulés.

Les droits acquis au titre du DIF sont logiquement perdus en cas de départ à la retraite.

Conseils

Anticiper pour mieux gérer

Salariés présents, formations courtes en accord avec vos besoins : le DIF est une opportunité pour votre entreprise... à condition de ne pas se laisser dépasser et de l'anticiper.

■ Obligation d'informer

La loi oblige l'employeur à informer au moins une fois par an le salarié de ses droits acquis au titre du DIF. Le support d'information n'est pas spécifié. Cela peut être fait par courrier, l'information peut être mentionnée sur le bulletin de paie...

Bien qu'aucune sanction ne soit prévue par la loi pour le chef d'entreprise qui ignore cette obligation, mieux vaut y souscrire, en cas de litige futur, notamment, avec l'un de vos salariés. De plus « oublier » cette obligation n'est pas forcément un bon calcul : en effet, mieux vaut peut-être que vos salariés se forment régulièrement plutôt que d'attendre et que l'employé cumule ses heures de formation...

■ Mieux vaut justifier votre refus

Si vous avez décidé de refuser la demande de DIF faite par votre salarié, et bien que ce ne soit pas une obligation fixée par la loi, il est préférable que vous justifiez ce refus. Cela permettra à votre salarié de comprendre pourquoi - vous éviterez ainsi d'éventuels ressentiments - et d'adapter sa demande.

■ Anticipez : proposez !

Mieux : plutôt que d'attendre des demandes de vos salariés qui ne correspondent peut-être pas à vos besoins, suggérez vous-même les formations utiles à votre entreprise.

Lorsque vous informez votre salarié de ses droits acquis au titre du DIF, n'hésitez pas par exemple, à proposer sur le même document les formations auxquelles il pourrait prétendre. Vous serez alors sûr qu'elles sont en parfaite adéquation avec vos attentes et cela sera perçu de manière positive par votre employé.

La formation continue

Un plus pour l'entreprise artisanale

Développez votre entreprise grâce au fonds d'assurance formation (Faf) de l'artisanat. Le chef d'entreprise, son conjoint ou auxiliaire familial (non salarié) inscrit au répertoire des métiers bénéficie d'une prise en charge quasi totale des stages proposés par la chambre de métiers et de l'artisanat. Les stages organisés par la CMA sont tous agréés par le Faf, aussi l'artisan n'aura qu'à s'acquitter d'une participation forfaitaire de 16 euros par jour pour accéder à la formation de son choix. Pour participer à une formation, les démarches se réduisent à une seule inscription par téléphone ou par courrier, la chambre de métiers et de l'artisanat accomplissant alors toutes les démarches de prise en charge à la place de l'artisan. Aussi, n'hésitez pas à profiter de ces opportunités en retenant d'ores et déjà vos places pour les formations du premier trimestre 2007.

Calendrier des formations de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Haute-Garonne

Formation	Objectif	Durée	Dates 2007
DIRIGER			
Gestion du personnel et droit du travail	Les différents contrats de travail - gestion administrative des salariés et du contrat de travail - incidents et/ou rupture : pouvoir disciplinaire, modes de rupture et conséquences - responsabilité du chef d'entreprise	2 jours	27 et 28 février, 19 et 20 avril
Analyse des performances et du patrimoine de l'entreprise	situer l'entreprise dans son environnement économique et financier - établir un diagnostic sur les équilibres financiers de long terme (fonds de roulement), de court terme (besoin en fonds de roulement) et de trésorerie - analyser les soldes intermédiaires de gestion étude du risque d'exploitation gestion prévisionnelle	2 jours	15 et 16 janvier, 29 et 30 mars
Maîtrisez vos charges et coûts de revient	Connaissance du chiffre d'affaires, du prix et de la rentabilité - analyse des coûts - positionnement des prix : seuils à connaître, marges de manœuvre - maîtriser les marges et le résultat de l'entreprise	2 jours	1 ^{er} et 2 février, 16 et 17 avril
Créez une société	Le bon usage de la société civile immobilière - régime fiscal incidences civile immobilière patrimoniales de la SCI - succession évolution des associés : entrée, sortie, fiscalité - disparition de la société	1 jour	22 janvier, 12 mars
Sauveteur secouriste du travail	Apprendre les gestes qui sauvent - recherche des risques persistants - examiner la victime et faire alerter - secourir - responsabilité du chef d'entreprise	2 jours	16 et 23 mars
Contrats d'assurance et gestion des sinistres	Le droit des assurances : notions techniques de base, juridiques et commerciales - gestion du dossier d'assurance : polices, sinistres - recommandations avant et après la signature du contrat (biens à garantir, clauses à éviter) - spécificité des assurances de construction : obligation d'assurance, garantie de parfait achèvement, garantie décennale et biennale	2 jours	5 et 6 février, 23 et 24 avril
Normes et hygiène alimentaire	Les enjeux de la qualité - les risques d'infection : aspect réglementaire, risques et responsabilités - hygiène des denrées alimentaires et de l'environnement (personnel, locaux) - autodiagnostic de qualité	2 jours	29 janvier et 5 février, 19 et 26 mars, 16 et 23 avril
GÉRER			
La comptabilité au réel simplifié	Connaître les principes de base de la comptabilité - maîtriser la tenue des livres comptables - savoir passer les écritures courantes : achat, vente et trésorerie	4 jours	8, 9, 15 et 16 janvier ; 11, 12, 18 et 19 janvier ; 1, 2, 8 et 9 février ; 8, 9, 15 et 16 mars ; 22, 23, 29 et 30 mars ; 19, 20, 26 et 27 avril
Perfectionnement à la comptabilité	Préparer efficacement le travail de l'expert comptable - traiter les écritures complexes - gestion des immobilisations - préparation du bilan et du compte de résultat	4 jours	15, 16, 22 et 23 janvier ; 19, 20, 26 et 27 mars ; 16, 17, 23 et 24 avril
Devis et factures sur informatique	Paramétrage de son dossier d'entreprise - gestion des clients établissement des pièces commerciales - analyse des pièces commerciales	2 jours	Ciel : 12 et 13 février, 5 et 6 mars - EBP : 11 et 12 janvier, 23 et 24 avril
La comptabilité sur informatique	Rappels comptables et informatiques, paramétrage de son dossier d'entreprise, maîtrise des différentes méthodes de saisie	2 jours	Ciel : 15 et 16 janvier, 19 et 20 mars - EBP : 5 et 6 février, 16 et 17 avril
Perfectionnement à la comptabilité sur informatique	Les outils de lettrage - établir les éditions comptables (grand livre, balance des comptes) - suivre les échéanciers clients fournisseurs - préparer le bilan et le compte de résultat	2 jours	Ciel : 25 et 26 janvier, 26 et 27 février, 19 et 20 avril - EBP : 29 et 30 janvier, 22 et 23 mars, 24 et 25 avril
Motiviez et fidélisez vos collaborateurs	Connaître l'enjeu d'une bonne gestion des ressources humaines - analyser les points de tension dans les relations sociales les outils de motivation et de fidélisation de vos collaborateurs	2 jours	22 et 23 janvier, 8 et 9 mars
La confiance en soi et l'aisance relationnelle	Les paramètres de l'aisance : gestuelle, arguments, conviction, présence et humour - l'affirmation de soi - savoir s'adapter à son environnement et garder la maîtrise de soi	2 jours	12 et 13 février, 15 et 16 mars
La maîtrise des risques et sécurité au travail	Sécurité et conditions de travail : conséquences et responsabilités pour l'entreprise - prévention des risques - analyse des risques et programme d'action	2 jours	5 mars + visite en entreprise

VENDRE			
Élaborez votre stratégie commerciale	Situer l'entreprise dans son environnement commercial - établir un diagnostic et une stratégie commerciale - maîtriser les différents outils de l'action commerciale - identifier les composantes du marketing : marché, produit, prix distribution et communication	2 jours	18 et 19 janvier, 26 et 27 février
Mettez en place et suivez votre politique commerciale	Connaître les techniques de vente - analyser les points forts et points faibles de votre action commerciale - mettre en place un plan de communication - élaborer les outils de communication de votre entreprise - suivre et adapter votre plan de communication	2 jours	15 et 16 février, 19 et 20 mars
Construire et vendre un devis	Être irréprochable dans la rédaction d'un devis - savoir repérer les besoins du prospect et concevoir une réponse adaptée - accélérer la décision d'achat du client - maîtriser les différentes étapes de l'acte de vente	2 jours	25 et 26 janvier, 16 et 17 avril
Être efficace au téléphone	Préparer l'entretien téléphonique - optimiser ses relations téléphoniques - adapter son langage et maîtriser ses émotions - maîtriser les différentes situations - accélérer la décision d'achat du client	2 jours	29 et 30 janvier, 26 et 27 avril
INFORMATIQUE			
Les fonctions principales de Windows	Connaître le fonctionnement d'un ordinateur et du système d'exploitation - organiser l'archivage de son travail - paramétrage de base de Windows - rendre l'utilisateur autonome	2 jours	15 et 16 janvier, 15 et 16 mars
S'initier à Word	Découvrir les différentes fonctions du traitement de texte - réaliser des courriers - créer et mettre en forme des tableaux - gérer les impressions	2 jours	18 et 19 janvier, 1 ^{er} et 2 février, 16 et 17 avril
Se perfectionner à Word	Maîtriser les fonctions avancées du traitement de texte pour gagner en temps et en efficacité - faire du publipostage - relations Word-Internet - élaborer des documents complexes, personnalisés à l'entreprise	2 jours	8 et 9 février, 1 ^{er} et 2 mars
S'initier à Excel	Découvrir les différentes fonctions du tableur - réaliser des graphiques - créer et mettre en forme des tableaux et des feuilles de calcul - gérer les impressions	2 jours	8 et 9 mars, 2 et 3 avril
Se perfectionner à Excel	Maîtriser les fonctions avancées du tableur pour optimiser les tableaux de calcul pouvant être utilisés par votre entreprise - faire des tris et des extractions - gérer des bases de données - concevoir des tableaux croisés dynamiques	2 jours	8 et 9 janvier, 26 et 27 mars, 26 et 27 avril
Entretien et réparer	Installer et désinstaller des logiciels - les antivirus et la son micro-ordinateur - protection générale - outils de diagnostics - les pannes les plus fréquentes - réinstaller une machine complète	2 jours	6 et 7 février, 19 et 20 avril
Travailler avec des logiciels libres	Présentation de la suite logicielle - les plus de Openoffice - toutes les fonctionnalités du traitement de texte avec Writer - l'environnement complet du tableur avec Calc	2 jours	22 et 23 janvier, 12 et 13 mars
Ateliers questions-réponses	Réponse à tout type de questions posées par les stagiaires au cours d'un stage personnalisé aux attentes des participants	2 jours	5 février et 23 avril
INTERNET & MULTIMEDIA			
Transférez vos photos sur PC	Tout savoir sur les appareils numériques - connaître les formats d'image - traitement numérique et retouche partielle d'image - gestion des photos	2 jours	24 et 25 janvier, 22 et 23 mars
Diaporama photos	Créer ou récupérer une image numérique - le travail de l'image et l'optimisation - élaboration de votre diaporama	2 jours	19 et 20 mars
Photoshop Elements	Savoir préparer ou retoucher des images numériques - utiliser les différents formats de résolutions d'images - maîtriser les effets de texte et les formes - manipuler les filtres et automatismes	2 jours	12 et 13 février
Internet et la messagerie	Maîtriser l'exploitation de base d'Internet - le World Wide Web, utilisation des moteurs de recherche et des navigateurs - la messagerie électronique et la configuration du compte mail - les autres services d'Internet, forum et téléchargement	2 jours	17 et 18 janvier, 29 et 30 mars
Votre site Internet en 3 jours	Réalisez facilement votre premier site Internet - obtenir rapidement une présence professionnelle - faire vivre son site sans aucune connaissance en programmation	3 jours	5, 12 et 13 mars
Votre site professionnel personnalisé	Comprendre toutes les étapes de la création d'un site, allant de la conception graphique, la mise en œuvre, la mise à jour du site et son référencement	2 jours	Préparez la création du site : 8 et 9 janvier, 15 et 16 février
		4 jours	Créez votre site : 22, 23, 29 et 30 janvier ; 5, 6, 12 et 13 avril
		2 jours	Mise à jour et référencement du site : 26 et 27 février, 26 et 27 avril

Coupon-réponse **Formation**

À retourner à la CMA service formation continue,
18 bis boulevard Lascrosses - BP 91030 - 31010 Toulouse Cedex 6. Tél. : 05 61 10 47 91.

Entreprise

Dénomination ou raison sociale : N° RM :

Nom et prénom du chef d'entreprise : Activité principale :

Adresse de l'entreprise : Code postal :

Ville : Tél. : E-mail :

Stagiaire (établir un bulletin par stagiaire)

Nom et prénom : Adresse : Code postal :

Ville : Tél. : E-mail :

Chef d'entreprise Salarié(e) Associé(e) Conjoint(e) d'artisan Auxiliaire familial

Intitulé du stage : Date :

Service d'orientation et de formation professionnelle **Partenaire incontournable des entreprises** **sur l'apprentissage et l'emploi**

Par un décret publié le 28 juillet 2006, les chambres consulaires ont été chargées de l'enregistrement des contrats d'apprentissage. Ce nouveau dispositif a pour objectif de procéder à la simplification des démarches administratives à la fois pour les jeunes et les entreprises.

Soucieuse de répondre aux attentes des entreprises, la CMA 31 développe depuis plusieurs années ses missions d'interface entre jeunes candidats aux métiers de l'artisanat et professionnels.

En intégrant cette nouvelle compétence, le dispositif CAD 2007 se veut encore plus à l'écoute des entreprises. La mise en œuvre de services complets allant de la recherche d'un apprenti, d'un compagnon à former, sans oublier l'aide à la préparation des contrats d'apprentissage jusqu'à la réalisation des différentes formalités et enregistrement

des contrats sera notre priorité.

Le premier semestre se verra la période propice pour informer les jeunes et les publics en reconversion professionnelle des potentiels d'emploi et de carrière au sein de l'artisanat. À ce titre, nous participerons aux différents forums sur l'emploi et la formation, nous interviendrons au sein des collèges et de différents organismes de formation.

Dès le mois de mai, des informations collectives présentant le dispositif de l'apprentissage seront organisées à la CMA, couplées par la possibilité pour les jeu-

nes, qui n'ont pas d'idée précise sur leur avenir, de réaliser des bilans d'orientation.

Durant cette même période, les entreprises seront sollicitées afin de nous proposer leur offre d'apprentissage pour la prochaine campagne. La mise en œuvre du dispositif CAD 2007 nous amènera à travailler plus spécifiquement la mise en relation de l'offre et la demande et le suivi de la rencontre entre les jeunes

et les entreprises.

Le deuxième semestre sera, quant à lui, un accompagnement plus spécifique des entreprises sur la préparation de leur futur contrat d'apprentissage, dispositif dont nous reparlerons dans notre prochain numéro.

Vous voulez transmettre votre savoir-faire, la relève des entreprises pour demain est une de vos priorités ? L'équipe du CAD est là pour vous conseiller.

CONTACTS : MARIE JOSÉ MORANDIN, KARÈNE GUIRAUD, conseillères entreprise. Tél. : 05 61 10 47 23 ou 05 61 10 47 67. CATHERINE TOUZET, conseillère jeunes. Tél. : 05 61 10 47 64.

Réussir c'est pas rasoir **Les Rencontres** **Femmes et entreprises**

Vous voulez créer votre entreprise ? Vous voulez reprendre une entreprise ? Vous souhaitez découvrir de nouveaux métiers ? Vous avez besoin d'un métier d'avenir ? Vous voulez entrer en apprentissage ? L'artisanat vous ouvre 1000 métiers et 1 000 passions pour construire votre avenir professionnel. L'association Femmes d'entreprises

d'Europe et d'avenir qui œuvre depuis plus de 15 ans pour l'entrepreneuriat des femmes et plus largement pour l'égalité professionnelle organise la 3^e édition des Rencontres Femmes et Entreprises le vendredi 23 février à l'université des sciences sociales de Toulouse dès 8h30 et pour toute la journée. Entrée gratuite.

INFORMEZ-VOUS DÈS MAINTENANT ET INSCRIVEZ-VOUS au 0875 35 69 74 ou sur www.les-rencontres-femmes-et-entreprises.net



Taxe d'apprentissage C'est aussi l'avenir de nos métiers

Le centre de formation d'apprentis de la chambre de métiers et de l'artisanat à Muret poursuit sa modernisation. Après la mise aux normes européennes des différents laboratoires des métiers de l'alimentation, c'est le pôle automobile qui fait l'actualité avec la restructuration du pôle mécanique et la construction d'un atelier de carrosserie peinture. Pour les élus de la CMA 31, il est impératif d'évoluer en même temps que les métiers en formant les jeunes aux nouvelles techniques, en dispensant des formations individualisées et de qualité. Or cette volonté ne pourra aboutir que dans la mesure où les conditions d'accueil réservées aux jeunes et les équipements mis à leur disposition répon-

dent à leurs attentes.

Fin janvier, vous allez recevoir par courrier le bordereau d'appel de la taxe d'apprentissage. Comme vous le savez, celle-ci constitue une source de financement essentielle pour les centres de formation.

Vous voulez participer à notre effort de modernisation des équipements et des matériels nécessaires au développement et à la qualité des formations adaptées à vos attentes ?

Alors n'hésitez pas : il vous suffit d'adresser votre paiement de la taxe d'apprentissage à la chambre de métiers et de l'artisanat de la Haute-Garonne en mentionnant sur le bordereau : affectation aux établissements : « CFA de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Haute-Garonne ».

Taxe d'apprentissage La CMA31 vous conseille tout au long de l'année

Comme beaucoup d'entreprises en Haute-Garonne, simplifiez-vous la taxe d'apprentissage en adressant votre bordereau de taxe à votre chambre de métiers et de l'artisanat.

Comme vous le savez, investir dans l'enseignement professionnel, c'est former les jeunes pour leur assurer un emploi, mais c'est aussi assurer le développement des entreprises et préparer leur relève.

Comment y parvenir rapidement et efficacement ?

En versant à votre chambre de métiers et de l'artisanat, vous contribuerez à coup sûr à l'avenir de nos métiers, tout en bénéficiant d'un accompagnement personnalisé et de services sûrs et complets.

Verser votre taxe à la CMA 31, c'est pouvoir bénéficier :

- d'un service d'assistance téléphonique : numéro vert (0 800 19 61 23) pour vous informer sur le calcul de votre taxe d'apprentissage,
- de conseils de techniciens spécialisés pour vous conseiller sur les modalités de reversement,
- d'un service Internet (déclaration en ligne) en cliquant sur www.cm-toulouse.fr,
- mais également avoir l'assurance que les formalités administratives vous incombant seront réalisées dans les délais impartis.

Vous avez ou vous allez recevoir par courrier le bordereau de la taxe d'apprentissage. Remplissez le formulaire et renvoyez-le accompagné de votre paiement avant le 28 février 2007 à votre chambre de métiers et de l'artisanat de la Haute-Garonne.

N'hésitez pas aussi à télécharger votre bordereau sur le site Internet de la CMA 31 : www.cm-toulouse.fr et à contacter nos conseillers de la taxe d'apprentissage CLAUDY RIVIÈRE ET ALINE VERGNE au 0 800 19 61 23.

INNOVANTE
PERFORMANTE
EFFICACE

[Solutions PRO]

Toujours

LA bonne

réponse

POUR TOUT RENSEIGNEMENT APPELEZ LE

► N° AZUR 0 810 000 299

Prix d'un appel local

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler

www.creditmutuel.fr



EN BREF

Imprim'vert Travailler dans le respect de l'environnement



Imprim'vert est une signalétique d'envergure nationale qui récompense les

imprimeurs ayant fourni des efforts en matière d'environnement. Depuis septembre 2006, tous les imprimeurs de la région Midi-Pyrénées peuvent adhérer à l'opération Imprim'vert¹. Ils devront pour cela recevoir un conseiller de la chambre de métiers et de l'artisanat et se conformer à un référentiel pour maîtriser leurs impacts environnementaux.

Quand l'imprimeur est en mesure de montrer qu'il se conforme au référentiel Imprim'vert, un comité d'attribution lui décerne la signalétique. L'imprimeur pourra alors se servir du logo Imprim'vert et communiquer vers ses clients.

Les clients sont de plus en plus demandeurs de prescriptions environnementales dans leurs consultations, qu'il s'agisse des donneurs d'ordres privés ou des marchés publics. Imprim'vert leur offre une garantie simple et contrôlée de la prise en compte de l'environnement par leur fournisseur imprimeur.

(1) Imprim'vert est initié en Haute-Garonne par l'Union des métiers graphiques en partenariat avec la chambre de commerce et d'industrie de Toulouse et la chambre de métiers et de l'artisanat de Haute-Garonne, et soutenu par la région Midi-Pyrénées, l'Ademe, l'agence de l'eau Adour-Garonne.

**CONTACT : FABRICE
BOURY-ESNAULT.**
Tél. : 05 61 10 47 93.

DEEE Les déchets d'équipements

Selon l'Ademe, 1,7 million de tonnes de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) sont générées chaque année en France. Ils sont issus des équipements électriques et électroniques tels que les appareils électroménagers, les matériels informatiques, les téléviseurs, les appareils hi-fi, les téléphones fixes ou portables, mais aussi des chaudières à fioul ou à gaz, les cumulus d'eau chaude, etc.

Depuis le 15 novembre 2006, une nouvelle filière d'élimination des DEEE se met en place. Cette filière fonctionne selon le principe de la responsabilité élargie du producteur (décret du 20 juillet 2005 sur les DEEE). Cela signifie que le producteur doit pourvoir à la collecte et au traitement des DEEE. Le réemploi et la valorisation des DEEE doivent être privilégiés. Pour que le système fonctionne, chaque acteur de la chaîne, du producteur au consommateur final en passant par le distributeur, a un rôle à jouer.

Le producteur

Est un producteur toute

personne qui fabrique, importe ou revend, sous sa propre marque, des équipements électriques et électroniques (EEE) ménagers. Pour assumer sa responsabilité élargie, le producteur peut adhérer et cotiser à un « éco-organisme » agréé par l'État¹. Concrètement, l'éco-organisme collecte les contributions des producteurs et rétribue les acteurs de la filière de collecte sélective : les transporteurs, les opérateurs de traitement par réemploi, recyclage, valorisation en énergie, etc. Ces acteurs peuvent être des collectivités locales (déchèteries), des entreprises, des associations. La contribution

sera répercutée jusqu'au consommateur final de manière transparente. Les producteurs doivent également informer le consommateur sur l'obligation de ne pas jeter les DEEE avec les déchets ménagers en apposant un marquage spécifique sur l'étiquette du produit.

Le distributeur

Est considéré comme distributeur toute personne qui fournit des EEE à titre commercial. Le distributeur est tenu de reprendre gratuitement un appareil usagé lors de l'achat d'un produit neuf du même type, selon la règle du « 1 pour 1 ». Le distributeur doit informer

Bis Repetita Spécialiste de la valorisation du matériel informatique



La société Bis Repetita fait partie de la famille des « brokers », c'est-à-dire des prestataires spécialisés dans la remise en service de matériels informatiques. Le matériel entrant est d'abord audité. Les éléments non obsolètes, propres et en bon état de fonctionnement seront réemployés. Les éléments défectueux, obsolètes sont démantelés manuellement. Les matières premières secondaires obtenues sont triées dans des bacs étanches et destinées à

des filières de traitement : affineurs de cartes électroniques, récupérateurs de métaux, traitement du plastique, etc. Les tubes cathodiques sont traités directement par une machine à dépolluer les tubes d'écrans. Chaque élément, qu'il soit destiné au réemploi ou au recyclage, fait l'objet d'une traçabilité qui garantit aux clients de Bis Repetita une totale transparence.

Bis Repetita est référencé par l'éco-organisme agréé ERP. La société est également certifiée Iso 14001.

Bis Repetita - 10, rue Apollo -

ZA de Montredon - 31240 L'Union. Tél. : 05 34 25 88 88. Fax : 05 34 25 54 65.

électriques et électroniques

l'acheteur du coût unitaire supporté pour l'élimination des DEEE. Ce coût doit figurer sur la facture de vente. Le coût est donné par le fournisseur du distributeur. Le fournisseur informe le distributeur en mentionnant le coût unitaire d'élimination sur sa facture. Ainsi, le distributeur n'a plus qu'à reporter tel quel le coût unitaire sur la facture destinée à l'acheteur, sans remise possible ni marge. La TVA s'applique à la contribution pour l'élimination des DEEE.

Le consommateur

Il apporte son appareil usagé à la déchèterie, ou bien ramène son appareil chez le distributeur à condition qu'il en achète un du même type. Le distributeur a obligation de lui reprendre, quelle que soit la date de mise sur le marché de l'appareil usagé. Lors de l'achat

d'un appareil neuf, le consommateur paie la contribution pour l'élimination des DEEE. Cette contribution apparaît sur la facture ou, s'il n'y a pas de facture, au niveau de l'affichage des prix ou du ticket de caisse. Au final, c'est bien le consommateur qui paie la contribution qui a été fixée en amont de la filière par l'éco-organisme et qui a été répercutée par le producteur et le distributeur. Mais qu'en est-il lorsque le consommateur est un professionnel ? Si l'équipement est vendu par un circuit de distribution grand public, le système est le même que pour les ménages. En revanche, si l'équipement est strictement professionnel, c'est la date de mise sur le marché qui détermine le responsable de son élimination. Avant le 13 août 2005, c'est l'utilisateur qui doit prendre en charge l'é-

DEEE Les éco-organismes agréés

Ecologic

<http://www.ecologic-france.com>
105 boulevard Haussmann
75008 Paris
Tél. : 0 825 825 732
E-mail : contact@ecologic-france.com.
(agréé pour tous les DEEE ménagers hors lampes)

Ecosystèmes

<http://www.eco-systemes.com/>
17 rue de l'Amiral Hamelin
75783 Paris Cedex 16
Tél. : 0 825 88 68 79 (numéro indigo réservé aux producteurs souhaitant adhérer)
(agréé pour tous les DEEE ménagers hors lampes)

ERP-France

<http://www.erp-recycling.org/france.html>
ERP SAS, c/o HP France
80, rue Camille Desmoulins
92130 Issy-Les-Moulineaux
Tél. : 0 810 13 08 05
E-mail : france@erp-recycling.org
(agréé pour tous les DEEE ménagers hors lampes)

Recylum

<http://www.recylum.com/>
17 rue de l'Amiral Hamelin
75116 Paris
Tél. : 01 56 28 95 93
E-mail : info@recylum.com
(agréé pour les lampes usagées)

limination du DEEE. Si l'équipement a été mis sur le marché après le 13 août 2005, c'est le producteur

qui doit pourvoir à son élimination.

(1) Voir encadré « Les éco-organismes agréés ».

Alimentaire Zoom sur le paquet hygiène

La retranscription des règlements européens du « paquet hygiène » n'est toujours pas effective à ce jour en France. La lecture des textes (CE) 852 & 853/2004 nous laisse tout de même penser que les nombreux axes définis dans l'ancienne réglementation pour les structures artisanales seront majoritairement reconduits.

Vous êtes de plus en plus nombreux à rechercher des informations sur les aspects réglementaires liés à la fabrication de conserves.

Aucun agrément n'est nécessaire pour réaliser cette pratique qui reste accessible aux structures artisanales sous réserve de disposer des équipements réglementaires. La cuisson en stérilisateur ménager (marmite, lessiveuse...) est insuffisamment efficace pour garantir la stabilité ultérieure de la conserve à température ambiante. Il est donc nécessaire de disposer d'un autoclave avec



dispositif d'enregistrement de la température (cf. Guides de bonnes pratiques d'hygiène) et de vérifier son bon fonctionnement tous les dix ans.



Une déclaration de l'activité, aux Services vétérinaires, est également nécessaire. De nombreuses règles complémentaires s'appliquent à la réalisation et à l'étiquette-

tage des conserves. Aussi, afin de répondre à vos interrogations, nous avons contacté le CTCPA d'Auch pour programmer une formation sur « Les techniques de sertissage et la conduite d'autoclave ». Cette session se déroulera en mars 2007 dans les laboratoires pédagogiques du CFA de la chambre de métiers et de l'artisanat à Muret.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS : votre contact JÉRÉMIE MICHEL
(jmichel@cm-toulouse.fr ou 05 61 10 47 58).

Transmission d'entreprises

La chambre de métiers et de l'artisanat

Les moyens mis en œuvre

- Un réseau de professionnels de la transmission d'entreprise,
- un bulletin trimestriel regroupant les offres d'entreprises à vendre,
- deux sites Internet dédiés à la transmission.

Publication d'une annonce

Une annonce rédigée avec l'aide de votre conseiller est diffusée anonymement sur les sites www.actcontact.net et www.bnoa.net et sur le bulletin trimestriel de la chambre de métiers et de l'artisanat. À tout moment vous pouvez modifier cette annonce.



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**

Haute-Garonne

Accueil, orientation et entretien individuel

Quel que soit l'avancement de votre projet de cession, votre conseiller transmission vous orientera dans vos démarches et vos interrogations. Il vous informe sur le parcours à effectuer. Tout au long du processus la confidentialité vous est garantie.

Mise en relation

Votre conseiller vous avertit dès qu'un repreneur s'intéresse à votre offre. Vous êtes mis en relation avec les repreneurs sélectionnés afin de les rencontrer à votre convenance.

La mission

- Créer un environnement favorable aux dirigeants d'entreprises artisanales et aux candidats à la reprise ;
- mettre à leur disposition toutes les ressources utiles à la réussite de leurs projets de cession ou de reprise d'entreprises artisanales.

Visite et diagnostic de l'entreprise

Votre conseiller vous rencontre dans votre entreprise en toute confidentialité, afin d'établir un diagnostic et d'étudier la faisabilité de votre projet de cession.

Accès à des stages et des réunions d'informations

Des informations collectives vous seront proposées sur tous les aspects de la transmission : montage juridique, conséquences fiscales, évaluation financière de l'entreprise...

Réunion d'information

Réussir la transmis

de votre entreprise

Dans le cadre de son action « réussir la transmission de son entreprise », la chambre de métiers et de l'artisanat organisait lundi 4 décembre, en partenariat avec le Sicoval, une réunion d'information à Escalquens.

Sur le département de la Haute-Garonne plus de 3 500 chefs d'entreprises artisanales ont plus de 55 ans et vont passer le relais dans les 5 prochaines années. L'objectif qu'affiche clairement la chambre de métiers et de l'artisanat de la Haute-Garonne est de faciliter la transmission de ces entreprises afin de pérenniser un savoir-faire, l'emploi des salariés et de participer à l'aménagement du territoire, et en particulier en zone rurale en maintenant les services aux particuliers.

Cette réunion animée par la chambre de métiers et de l'ar-

tisanat avec la participation de l'ordre des experts comptables et de la caisse de retraite, a permis de répondre aux nombreuses questions posées par un public très intéressé.

La chambre de métiers et de l'artisanat a présenté l'ensemble des moyens mis en place pour les artisans qui souhaitent céder leur entreprise et en particuliers les outils de recherche de repreneurs : sites Internet « actcontact.net » et « bnoa.net »

M. Bernard BRUNO, expert comptable, a développé les thèmes : comment évaluer votre entreprise et quelle fisca-

Manifestation Salon de la reprise d'agences Renault



Samedi 18 novembre 2006 a eu lieu au centre de congrès Diagora à Labège, le Salon de la reprise d'agences Renault. Cette manifestation à l'initiative du réseau Renault a permis la mise en contact en un même lieu des vendeurs et des acheteurs

d'agences Renault. La chambre de métiers et de l'artisanat a mobilisé ses partenaires autour de cette opération qui visait à la pérennisation d'activités artisanales. Des experts de la transmission d'entreprises, experts comptables, avocats, assureurs, banques, sociétés de caution, régime social des indépendants et les services de la chambre de métiers et de l'artisanat représentés par Mme Florence Roth ont pu tout au long de la journée répondre aux questions des 200 participants. Lors de la conférence qui a donné le coup d'envoi de cette journée, le président de la chambre de métiers et de l'artisanat, M. Pierre Pérez a mis l'accent sur la nécessité d'anticiper et de préparer la transmission de son entreprise. L'objectif étant de céder dans les meilleures conditions possibles un outil de travail performant.

Contactez vos conseillers
transmission : **HERVÉ BÉTEILLE**,
05 61 10 47 18 - **NADINE CAZES**,
05 61 10 47 20 - **FLORENCE**
ROTH : 05 61 10 47 19.

se mobilise

Diagnostic spécialisé

Si l'activité de votre entreprise le nécessite, vous pouvez bénéficier d'un diagnostic spécialisé dans les domaines : hygiène, sécurité et environnement, effectué par un conseiller expert.

Partenariat avec l'ordre des avocats

Dans le cadre des partenariats mis en place par la chambre de métiers et de l'artisanat, votre conseiller peut vous mettre en relation avec des spécialistes du droit de l'entreprise.

sion



Réunion du Sicoval à Escalquens sur la transmission d'entreprise.

lité s'applique à la transmission ?

M. Éric Tissot du RSI, a précisé les règles actuelles qui s'appliquent en matière des droits à la retraite.

Le conseil à retenir : la transmission d'une entreprise est un acte qui doit être réfléchi et préparé longtemps à l'avance, renseignez-vous le plus tôt possible auprès de la chambre de métiers et de l'artisanat, de votre comptable, de votre caisse de retraite.

CONTACT chambre de métiers et de l'artisanat : **HERVÉ BÉTEILLE** - Tél. : 05 61 10 47 18

EN BREF

Journée transmission/reprise

Maison commune emploi formation du nord-est toulousain

Le 16 octobre 2006, la chambre de métiers et de l'artisanat a organisé avec la Maison commune emploi formation du nord-est toulousain, une journée de la transmission/reprise d'entreprises.

Une vingtaine de chefs d'entreprises artisanales, ont assisté à une conférence animée par la chambre de métiers et de l'artisanat, une avocate d'affaires et une représentante du régime social des indépendants pour l'aspect retraite. La nécessaire préparation de sa transmission a été soulignée ainsi que les possibilités d'accompagnement de la chambre de métiers et de l'artisanat.

Le reste de la journée a été consacré aux repreneurs. Deux conférences ont permis de préciser les conditions d'une reprise réussie et des possibilités d'accompagnement.

Le bilan de la journée a été positif et grâce à cette manifestation, la chambre de métiers et de l'artisanat a pu porter à la connaissance de tous les repreneurs intéressés les offres de vente d'entreprises qu'elle a en fichiers.

URBALOC

LOCATION ET VENTE DE MATÉRIEL DE BTP



Réservez au
05 61 09 34 91

www.urbaloc.com

URBALOC

215, route de Paris - 31150 Fenouillet

© Agence Phototext



PREVIFRANCE

c'est :

votre Régime Obligatoire

votre Mutuelle Santé

votre Maintien de Revenus

votre Retraite "Loi Madelin"

6 agences locales en Haute-Garonne

Toulouse (3), Colomiers, Muret, St Gaudens

0 820 488 588

0,09€/mn de puis un poste fixe

www.previfrance.fr



PREVIFRANCE
mutualité

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité RNM 776950669

EN BREF

Remise de titres De nouveaux maîtres artisans



En clôture de l'assemblée générale de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Haute-Garonne qui s'est tenue le 11 décembre dernier, ont été remis les titres de maîtres artisans. Notre département compte désormais soixante nouveaux artisans passés maîtres dans l'exercice de leur métier, qui ont reçu la plus haute qualification de notre secteur. Ont été également remis les diplômes de brevet technique des métiers, brevet de maîtrise, brevet de collaborateur du chef d'entreprise et le certificat de qualification professionnelle.

Artisans d'art Pour être mieux informés, soyez reconnus

Vous avez la qualité d'artisan (diplôme professionnel ou six ans d'expérience en qualité de chef d'entreprise dans l'activité) et exercez un métier figurant sur la liste officielle « Métiers d'Art » consultable sur le site de la chambre de métiers et de l'artisanat de Haute-Garonne www.cm-toulouse.fr.

Demandez l'inscription de la mention spécifique « Artisan d'art » en adressant une lettre de motivation au répertoire de votre chambre de métiers et de l'artisanat.

Par une meilleure identification de votre entreprise, cette mention vous permettra notamment de recevoir les informations sur les actions mises en place en faveur de votre secteur d'activité.

Contact : répertoire des métiers, 05 61 10 47 24, ou Nadine Cazes, service développement économique, 05 61 10 47 25.

Métiers d'art Les artisans d'art a

Du 20 au 22 octobre dernier, plus de 4 500 personnes sont venues rencontrer les professionnels des métiers d'art de Midi-Pyrénées, réunis pour la première fois au centre de congrès Pierre Baudis à Toulouse.

Cette manifestation, organisée par la chambre de métiers et de l'artisanat de la Haute-Garonne, s'est déroulée dans le cadre des Journées nationales des métiers d'art initiées depuis 2002 par le ministère des PME, du Commerce, de l'Artisanat et des Professions libérales et dont la coordination nationale est assurée par la Société d'encouragement aux métiers d'art (Sema).

Un espace de 1 200 m² organisé autour d'îlots formés d'ateliers vivants a permis à une quarantaine d'artisans d'art de Midi-Pyrénées de présenter leur savoir-faire et leurs réalisations. Les visiteurs ont pu admirer l'originalité et l'innovation dont font preuve ces professionnels dans des domaines aussi variés que l'ameublement, le travail de la pierre, du verre, du métal et du cuir, la création et la restauration d'objets d'art ou de tableaux, la faïencerie, la bijouterie et la facture instrumentale.

Grâce à cette exposition, le grand public et les jeunes ont pu pénétrer des univers singuliers et découvrir des métiers qui ont su traverser les époques et s'adapter aux nouvelles technologies.

Trait d'union entre la technique et l'art, l'artisanat est aussi présent dans les coulisses du spectacle avec la



Des stands ouverts regroupés par îlots.



L'art du vitrail expliqué par M. Guire vitrailiste à Moissac.



Inauguration de l'exposition par le président Pérez en présence de M. Boshier de la direction études et statistiques à la DCASPL (Direction commerce artisanat services et professions libérales), M. Bolzan de la ville de Toulouse, M^{me} Benayoun-Nacache du conseil régional, M. Lafuste du conseil général, M^{me} Paix députée, M. Rafenamanjo de l'inspection académique.

fabrication des décors et des costumes. C'est ainsi que les ateliers perruques et costumes du théâtre du Capitole ont pu présenter une partie de leurs réalisations qui participent à la mise en scène des plus beaux spectacles.

D'autre part, des intermèdes musicaux, assurés par des élèves et des professeurs du conservatoire de musique de Toulouse, ont ponctué la journée du samedi.

Si un des enjeux de cette manifestation était de susciter curiosité et engoue-

Le centre de congrès Pierre Baudis



Des instruments de musique de bonne facture : guitares et violons de François Grimaux (Monesties dans le Tarn).



Restauration d'un tableau par Isabelle Lebreton (Gratentour).



Les ateliers perquettes et costumes du théâtre du Capitole.



L'artisanat au service de l'équitation avec Olivier Féron sellier à Toulouse.



Les faïences de Martres Tolosane.



ment de la part du grand public, il s'agissait aussi de montrer que ces métiers d'art sont aussi des métiers d'avenir dont le savoir faire doit être transmis aux jeunes générations. Pour cela, un partenariat avec le rectorat de l'académie de Toulouse, l'Onisep, les Compagnons du devoir et la Fédération compa-

gnonnique des métiers du bâtiment a permis de présenter les différentes filières professionnelles et les réelles opportunités qu'offre l'artisanat d'art. Ainsi la journée du vendredi a été plus spécifiquement dédiée à l'accueil des collèves qui sont venus dans le cadre des classes de découverte professionnel-

le. Encadrés par leurs professeurs, les élèves ont pu questionner à loisir des artisans très disponibles et suffisamment pédagogues pour expliquer leur métier et éveiller l'intérêt de ce jeune public. Secteur économique à part entière, l'artisanat d'art constitue un axe essentiel dans le développement local par un maillage du territoire en matière d'emploi. Et comme le rappelait le président Pierre Pérez dans son discours d'inauguration, « *les métiers d'art constituent*

l'un des socles essentiels de notre patrimoine culturel et contribuent au rayonnement touristique des régions. Ils sont un atout précieux qu'il convient de promouvoir et de renforcer ». Cette manifestation organisée par la chambre de métiers et de l'artisanat de la Haute-Garonne avec le concours de la Banque Populaire, MaafAssurances et EDF Pro, a reçu le soutien de la Délégation régionale au commerce et à l'artisanat de Midi-Pyrénées, du conseil régional de Midi-Pyrénées, du conseil général de la Haute-Garonne, de la communauté d'agglomérations du Grand Toulouse et de la ville de Toulouse.

Métiers d'art : création contemporaine et innovation Remise du prix Sema départemental

La remise du prix du jury départemental Sema des professionnels des métiers d'art s'est déroulée dans le cadre de la manifestation organisée par la chambre de métiers et de l'artisanat de la Haute-Garonne au centre de congrès Pierre Baudis, à Toulouse, lors des Journées nationales des métiers d'Art en présence de la presse et de nombreux invités.

Le jury de ce prix, consacré pour l'année 2006, aux « métiers de la création contemporaine » organisé par la chambre de métiers et de l'artisanat de la Haute-Garonne à Toulouse, sous la présidence de M. Daniel Foures, délégué régional de la Direction régionale du commerce et de l'artisanat Midi-Pyrénées (DRCA) a eu la lourde tâche de désigner un lauréat parmi la diversité des talents et la qualité des neuf œuvres présentées :

■ une vasque, présentée par M. François-Charles Génolini, designer, modelleur, mouleur ;

■ une sculpture en fer forgée intitulée « Le Guide », de M. Emmanuel Kieffer, forgeron d'art ;

■ un panneau décoratif, présenté par M^{me} Virginia Kuhn et son époux, peintres d'intérieur ;

■ une sculpture sur bois, intitulée « Traces », de M. Jean-Paul Mestres, sculpteur, encadreur ;

■ un tour de cou en or et en pierres, présenté par M^{me} et M. Mezzolani, bijoutier joaillier orfèvre ;

■ une sphère en mosaïque, pâte de verre, « Héphaïstos », de M^{me} Sylvie Potier, mosaïste ;

■ une table en verre et fer, « Monsieur l'Éléphant », présentée par M. Thierry Taxil, fabricant d'objets décoratifs en métal ;

■ une peinture sur moto, « Purple to Orange », de M. Jean-François Torresan, réparateur de cycles, carrosserie, peinture ;

■ une peinture sur porcelaine, de M^{me} Christelle Valero, peintre décorateur sur porcelaine.



Le président et les membres du jury composé de M. Lafuste représentant le président du conseil général de Haute-Garonne, M. Pérez, président de la chambre de métiers et de l'artisanat, M. Antoine, membre du bureau et M. Coppel, délégué départemental Sema, ont désigné M. François-Charles Génolini, lauréat du Prix départemental des professionnels des métiers d'art pour l'année 2006.

M. Génolini, diplômé de l'École supérieure de design industriel (ESDI), a créé son entreprise « Conjugaison Création et Agencement » en 2003. Son activité consiste à créer du mobilier ainsi qu'à fabriquer des pièces uniques en béton avec la



Et aussi...
**Bureau de la CMA
 décentralisé
 et remise
 de médaille**

De la réunion de bureau...

Une réunion de bureau de la chambre de métiers et de l'artisanat s'est récemment tenue à l'antenne de Saint-Gaudens. Par ce choix, le président Pierre Pérez et les membres du bureau ont tenu à souligner l'importance de l'artisanat en milieu rural et plus particulièrement dans le Comminges fort aujourd'hui de 2 200 artisans et dont les effectifs progressent depuis cinq ans. Cette évolution conforte la décision de la chambre de métiers et de l'artisanat de renforcer l'activité de l'antenne au service des créateurs d'entreprise et des artisans du sud du département. L'effectif de l'antenne passe ainsi à compter du 1^{er} janvier à cinq agents. Une évolution qui montre tout l'intérêt des élus de la chambre de métiers pour l'artisanat du Comminges à travers son antenne décentralisée qui fête en 2007 ses 35 ans d'existence.

**... À la reconnaissance
 artisanale pour le carrossier
 Georges Duclos**

À l'issue de la réunion de bureau, le président Pérez a remis au nom du président de l'APCM, la médaille d'argent de la reconnaissance artisanale à Georges Duclos, artisan carrossier à Saint-Gaudens, depuis plus de cinquante ans, ceci en présence de Philippe Perrot maire de Saint-Gaudens, Jean-Claude Madamour président de la communauté de communes du Saint-Gaudinois et Sylvain Basso, membre élu de la CCIT. Une nombreuse assistance était présente pour témoigner de son amitié à Georges Duclos, cet artisan d'exception qui au-delà de la satisfaction du travail bien fait, a formé de nombreux apprentis, aujourd'hui pour la plupart installés artisans.



mise en œuvre des techniques de mouleur modelleur et l'utilisation de matériaux nouveaux. Il souhaite s'orienter vers des produits décoratifs.

L'œuvre primée en parfaite adéquation avec le thème de la « création contemporaine » est une vasque en béton de haute performance, à évacuation invisible, de style épuré avec une ornementation progressive sur les parties latérales. L'innovation technique associée à la recherche artistique fait de cette pièce une œuvre

unique. M. Genolini a reçu des mains du président Pérez, un chèque d'un montant de 1 000 euros de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Haute-Garonne et M. Lafuste, l'a informé du bénéfice d'une dotation du conseil général de la Haute-Garonne. Il représentera La Haute-Garonne au jury régional pour l'accès au Prix Sema national des professionnels des métiers d'art. Félicitations à M. François-Charles Genolini ainsi qu'à l'ensemble des candidats, pour la diversité technique et la richesse artistique des œuvres présentées.

Pour passer votre **publicité**
dans ces pages,
contactez...

> CÉDRIC JONQUIÈRES,
CHEF DE PUBLICITÉ
TÉL : 06 10 34 81 33
FAX : 05 61 59 40 07

SND

Vêtements de travail
et professionnels

8 Chemin Genêts
31120 PORTET SUR GARONNE
05 62 20 07 64

LA MAISON POLLET

Fournitures métiers de bouche
Épices - Boyaux - Matériels

SARL LUCAS-RUELLE

13 Rue Paul Décamps Tel : 05 61 49 43 91
31 300 TOULOUSE Fax : 05 62 48 39 50

Enseignes
TORTEL
Marquage Publicitaire

Lettres Adhésives - Impression Numérique
Véhicules - Panneaux - Vitrites
Autocollants - Banderoles - Cartes de Visites
Plaques Magnétiques - Bois Gravé

107 rue des Lacs - 31150 LESPINASSE
Tél/Fax : 05 61 35 88 41
enseignestortel@aol.com

Service personnalisé

Du Lundi au Jeudi : 8H - 12 H & 14 H - 18 H
Le Vendredi : 8H - 12 H & 14 H - 17 H



TOVEM

VENTE & LOCATION DE BUNGALOWS

- Module adossable & empilable
- Module simple ou isolé, chauffé et climatisé
- A la location et à la vente
- Livré et installé

- Sanitaires
- Stockage outils
- Tous types, tous prix...
- Sanitaires
- Stockage outils
- Tous types, tous prix...

- Démontable
- Récupération à 100%
- Simplification des formalités de projet et de permis de construire



VOTRE
BATIMENT
EN 24 HEURES



- Superficie de 17 à 525 m²
- Isolé ou non
- Logement
- Atelier
- Entrepôt
- Exposition

" Disposition de portes fenêtre et électricité après étude des besoins et selon vos critères."

ÊTRE À VOS CÔTÉS, c'est aussi

évaluer et répondre à l'intégralité de vos besoins.

• MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE

→ Assurez la continuité de votre activité en cas de sinistre (envoi de prestataires 24h/24, 7j/7, remise d'un chèque d'acompte et indemnisation sous 48 h maximum dès réception de votre accord).

• PROTECTION DU CHEF D'ENTREPRISE

→ Maintenez votre niveau de vie à tout moment grâce à nos assurances Complémentaire Santé, Prévoyance et Retraite, tout en bénéficiant d'avantages fiscaux.

• ASSURANCE AUTO

→ Choisissez une assurance sur mesure qui inclut l'Assistance 0 km avec prêt d'un véhicule si nécessaire.

• VIE PRIVÉE

→ Habitation, épargne, assurance scolaire... Protégez également votre vie privée avec les assurances MAAF.

Pour rencontrer un conseiller en clientèle Professionnelle et obtenir gratuitement une étude personnalisée.

→ Appelez le  N° Indigo **0 825 325 350**

0,12€ TTC/mn à partir d'un poste fixe



www.maaf.fr

la référence qualité prix

Vous avez toujours voulu prendre les rênes mais pas tous les risques.

PRÊT SOCAMA
TRANSMISSION-REPRISE
D'ENTREPRISE

JUSQU'À 100 000 €

CAUTION
ET GARANTIES
LIMITÉES

Vous souhaitez reprendre une entreprise ? Franchissez les obstacles grâce à la Banque Populaire. Le Prêt SOCAMA Transmission-reprise vous apporte le financement nécessaire, tout en protégeant votre patrimoine*. Le montant des garanties est limité à seulement 25 % du montant initial du prêt. Une exclusivité Banque Populaire pour vous lancer l'esprit tranquille.



Pour ces opérations, la SOCAMA bénéficie de la contre-garantie du FEI. Le Fonds européen d'investissement gère ce programme pour le compte de la Commission européenne dans le cadre de son plan pluriannuel en faveur des petites entreprises.



*Prêt allant jusqu'à 100 000 €. Sous réserve d'acceptation du dossier par la Banque et par la SOCAMA. En cas de défaillance, le recours de la Banque à l'encontre de l'emprunteur s'exerce sans limitation sur les biens affectés à l'exploitation de son entreprise, mais est limité à 25 % du montant initial du prêt sur ses biens hors exploitation.